

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(56^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Vendredi 5 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6759).

Éducation nationale (suite).

M. Savary, ministre de l'éducation nationale.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Durr, Cousté, Durr, Nungesser, Sprauer, Jean Provaux, Deschaux-Beaume, Didier Chouat, Deschaux-Beaume, Mme Frachon, MM. Giovannelli, Bateux, Desanlis, Koehl.

Suspension et reprise de la séance (p. 6770).

MM. Hage, Jacques Brunhes, Ducoloné, Dutard, Sergheraert, Roger Rouquette, Lé Coadic, Jacques Brunhes.

Etat B.

Titre III (p. 6774).

Amendement n° 10 de la commission des affaires culturelles : MM. Colonna, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'éducation physique et sportive ; le ministre, Hage. — Rejet.

Amendement n° 11 de la commission des affaires culturelles : MM. Colonna, rapporteur pour avis ; le ministre, Mortelette, rapporteur spécial de la commission des finances ; Hage. — Rejet.

Amendement n° 12 de la commission des affaires culturelles : MM. Colonna, rapporteur pour avis ; le ministre.

Rappel ou règlement (p. 6776).

MM. Robert-André Vivien, le président.

M. Mortelette, rapporteur spécial. — Rejet de l'amendement n° 12.

Adoption du titre III.

Titre IV. — Adoption (p. 6776).

Etat C.

Titre V (p. 6775).

Amendement n° 112 de M. Gilbert Gantier : MM. Gilbert Gantier, Mortelette, rapporteur spécial ; le ministre, Delehedde. — Retrait.

Adoption du titre V.

Titre VI (p. 6776).

Amendement n° 113 de M. Gilbert Gantier : M. Gilbert Gantier. — Retrait.

Adoption du titre VI.

Après l'article 72 (p. 6776).

Amendement n° 99 du Gouvernement : M. le ministre, Mortelette, rapporteur spécial, Hage, René Haby. — Adoption.

Amendement n° 13 de la commission des affaires culturelles : MM. Colonna, rapporteur pour avis ; le ministre, Gilbert Gantier, Mortelette, rapporteur spécial ; Delehedde. — Rejet.

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 6776).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

Éducation nationale (suite).

M. le président. Ce matin, l'Assemblée a poursuivi l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale et a entendu les orateurs inscrits.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ferai un exposé général avant de répondre aux interrogations des rapporteurs et des intervenants.

La présentation du projet de budget du ministère de l'éducation nationale que le Gouvernement vous soumet pour 1983 ne saurait, étant donné le délai qui nous est imparti, avoir la prétention de joindre à l'énumération exhaustive des chiffres l'inventaire détaillé des mesures reconduites, étendues ou proposées.

Au demeurant, MM. les rapporteurs se sont livrés à un examen approfondi de ce projet de budget. Je vais donc leur apporter les éclaircissements nécessaires sur les problèmes particuliers qu'ils ont estimé devoir verser au débat.

Je tiens d'ailleurs à souligner la qualité de leurs travaux ; c'est une exigence supplémentaire quant à celle de mes réponses.

Je souhaite, afin de donner à cette présentation du projet de budget de l'éducation nationale un caractère d'ensemble, l'ordon-

ner autour de quatre préoccupations principales : les éléments quantitatifs du premier budget de l'Etat ; la rénovation du système éducatif au-delà de ses aspects budgétaires ; les conditions fondamentales de la réussite d'une telle rénovation ; certains des problèmes que ce budget ne permet pas de résoudre entièrement.

Les éléments quantitatifs. Ce budget, chacun a pu le vérifier et le confirmer, est en croissance de 15,02 p. 100 par rapport à celui de 1982 — si l'on respecte les conditions techniques de comparabilité — alors que la progression d'ensemble des budgets civils est de 12,5 p. 100. L'éducation nationale est bien désormais le premier budget de l'Etat, pensions exclues. L'effort que le Gouvernement vous propose de faire en sa faveur marque bien quelle place il entend lui donner dans ses priorités. Le redressement de notre système éducatif, entrepris dès le collectif de 1981 et le budget de 1982, est ainsi confirmé et poursuivi. Il tranche avec la politique antérieurement suivie.

Alors que les budgets des années 1979, 1980 et 1981 s'étaient traduits au total par la suppression d'environ 9 000 emplois ou équivalents emplois, le collectif de 1981 et les budgets de 1982 et 1983 auront permis la création de plus de 32 000 emplois ou équivalents emplois.

Cet effort donne à notre politique économique, sociale et culturelle à la fois l'assise et la cohérence qu'elle requiert. Il permettra à notre pays de rattraper progressivement certains des retards qu'il a pris au sein du groupe de tête des pays développés.

L'investissement considérable que représente pour la nation les 156 milliards du projet de budget pour 1983 — soit 17,7 p. 100 du budget de l'Etat et 4 p. 100 du P. I. B. — doit cependant être appréhendé au-delà du simple effet de masse. Certes, la seule reconduction des moyens est déjà, dans un contexte économique difficile, une mesure positive. Mais près de la moitié des créations d'emplois du budget de l'Etat sont cette année réservées à l'éducation nationale.

Plus qu'un signe, c'est une option claire garantissant que nos orientations sont suivies d'effets et démontrant à nos partenaires, tant nationaux qu'internationaux, que la rigueur des temps ne change rien à nos choix à long terme.

Pour ce qui est de la rénovation du système éducatif au-delà de ses effets budgétaires, vous serez d'accord avec moi pour reconnaître que les moyens budgétaires sont au service d'une politique. C'est à l'examen rétrospectif et prospectif de celle-ci que je souhaiterais consacrer l'essentiel de mon propos.

Il y a un an, lorsque j'ai présenté le projet de budget pour 1982, j'ai insisté sur la multiplicité des problèmes : les uns exigeant une solution urgente ; les autres devant être réglés progressivement. Face à cette mosaïque de problèmes, j'avais indiqué les grandes orientations retenues.

Pour chaque ordre d'enseignement, l'objectif était de mieux accueillir les élèves et les étudiants, de lutter contre les inégalités et les échecs scolaires et universitaires, et de recourir à tous les niveaux à la concertation.

Ni le bilan des actions engagées cette année, ni l'examen de nos difficultés et de nos réussites ne conduisent à mettre en cause ces orientations.

Soumises à l'épreuve des faits que constitue une année scolaire, ces orientations sont apparues comme l'armature nécessaire de notre politique éducative. Elles n'ont rien d'objectifs lointains, toujours poursuivis et jamais atteints. Elles ont, au contraire, connu leurs premières applications concrètes et les effets en sont dès maintenant mesurables.

Affirmer qu'il faut accélérer la démocratisation de notre système d'enseignement et rattraper ce qu'il faut bien appeler le retard français dans l'accueil des générations à l'école et à l'université, c'est certes s'opposer, au plan des idées, à ceux pour qui l'élitisme est le fondement inéluctable de l'institution scolaire et universitaire. Mais c'est surtout s'efforcer de permettre à la France d'atteindre des taux de scolarisation satisfaisants par rapport aux grands pays développés, aussi bien en maternelle que pour les seize-dix-huit ans et dans les universités.

Or, lors de la présente rentrée, pour la première fois depuis bien longtemps, et comme je le souhaitais, les effectifs d'élèves viennent d'augmenter et cet accroissement ne peut être imputé à un allongement de l'obligation scolaire ou à une simple poussée démographique.

Ce n'est pas là le fruit du hasard, mais bien l'amorce d'un changement. Nous avons suscité une demande sociale d'éducation qu'il nous faut absolument conforter.

Là où les tendances précédentes laissaient escompter 17 000 élèves de plus et nos propres estimations 44 000, ce sont 70 000 élèves supplémentaires qui ont dû être accueillis dans les collèges et les lycées. Le même phénomène est, par ailleurs, très sensible dans l'enseignement supérieur où, pour la deuxième année consécutive, les effectifs d'étudiants sont en augmentation très nette : ils progressent de 5 p. 100.

Cela ne va pas sans poser de problèmes au moment où doivent s'ajuster les moyens mis en place pour la rentrée scolaire et universitaire, mais il est des difficultés dont la prise en charge est éminemment positive et porteuse d'espoir pour l'avenir.

En ce qui concerne l'examen de chaque ordre d'enseignement, je ne détaillerai naturellement pas les mesures de toute nature qui ont été prises, mais je crois important de souligner ce qui, dans la rénovation du système éducatif, représente l'essentiel pour le moyen terme.

En préalable — et cela s'applique à l'ensemble du système éducatif — je voudrais souligner que l'effort engagé pour faciliter l'insertion sociale et universitaire des handicapés est et sera poursuivi.

Tout commence à l'école. C'est pourquoi une politique de réduction des inégalités et des échecs scolaires doit s'appliquer d'abord dans le premier degré.

Des emplois sont créés pour accueillir les enfants dans les écoles maternelles, comme le souhaitent les familles, aussi bien dans les villes que dans le secteur rural. Le succès de l'école maternelle tient notamment dans son rôle déterminant dans le dépistage et la prévention des handicaps, donc dans la lutte contre les inégalités.

L'effort a été orienté vers les 400 zones d'éducation prioritaires où l'on trouve réunies des causes multiples d'échec scolaire et qui méritent un traitement délibérément inégalitaire.

La pause démographique, qui est sensible pour certaines classes d'âge à l'école élémentaire, permet, grâce au maintien des effectifs des maîtres, d'améliorer les moyens pédagogiques consacrés à l'école. Cependant, cette nécessaire amélioration ainsi que la légitime revalorisation enfin engagée pour les instituteurs ne sont que la première étape d'un travail en profondeur.

Toutes les données disponibles attestent que c'est à partir du cours préparatoire que la différenciation entre réussite scolaire et difficulté devient très sensible, et que le retard pris par l'élève devient déterminant pour la suite de son cursus.

Les causes précises de ce phénomène ne sont pas complètement cernées. Aussi ai-je demandé, à ce sujet, qu'à l'occasion de la réflexion nationale engagée sur l'école maternelle des réformes pédagogiques et d'organisation du temps scolaire soient proposées.

Je crois aussi nécessaire de faire un bilan de tous les aspects de la pédagogie d'éveil, au moment où les projets d'action éducative vont être introduits dans le primaire. L'ouverture de l'école sera ainsi favorisée, mais ses modalités doivent clairement obéir à un projet éducatif prenant en compte les inégalités et ce qu'on appelle encore le retard dans la scolarité.

En ce qui concerne les collèges, les établissements de premier cycle ont donné lieu très rapidement à une réflexion d'ensemble. Les problèmes posés par la diversité des élèves, les orientations trop précoces, l'inadaptation des programmes officiels à un grand nombre d'enfants et les taux d'échec sont, en effet, délicats et préoccupants.

Ce sont ceux qu'examine la commission Legrand dont j'attends les conclusions pour la fin du mois de décembre. Mais un certain nombre de mesures significatives ont été prises dès 1982, préfigurant les transformations nécessaires du collège ; elles seront poursuivies en 1983.

Il s'agit de :

Premièrement, soumettre l'orientation en fin de cinquième à l'approbation des familles ;

Deuxièmement, autoriser de façon expérimentale, dans deux collèges par département, une nouvelle organisation des classes de sixième et cinquième pour permettre la constitution des groupes de niveau ;

Troisièmement, renforcer les centres de documentation et d'information, outils du développement de l'autonomie des élèves ;

Quatrièmement, améliorer l'insertion scolaire des élèves des classes préprofessionnelles de niveau, tant que de nouvelles structures ne sont pas mises en place ;

Cinquièmement, assurer le mieux possible les enseignements artistiques en augmentant de façon sensible le nombre des postes mis au recrutement ;

Sixièmement, modifier les modes d'élaboration des programmes ;

Septièmement, enfin, engager les missions académiques autour desquelles s'organise l'effort de formation des personnels dans une politique de formation des chefs d'établissement.

Le projet de budget pour 1983 permettra de créer les premières conditions de la transformation du premier cycle, elle-même issue des résultats de la réflexion concertée conduite par M. Legrand.

Quant aux lycées, ils sont engagés dans une réforme de portée limitée et dans un processus plus vaste.

La réforme de portée limitée est celle qui a conduit à la création des secondes indifférenciées à la rentrée de 1981, des

premières « scientifiques » et des nouvelles premières F à la rentrée de 1982. Elle se poursuivra en 1983 dans les classes terminales.

Le processus plus vaste est conduit par la commission Prost qui a notamment organisé, au cours de ce trimestre, une consultation de tous les établissements de second cycle. Cette consultation a commencé par la journée du 6 octobre. L'initiative, je le sais, a éveillé quelque scepticisme, voire suscité de l'ironie, mais je crois que c'est à tort, car la consultation a été un succès, non seulement parce que la participation y a été très importante mais aussi parce que la qualité des documents produits n'est pas contestée.

Elle est le meilleur gage de ce que peut devenir l'établissement de second cycle au fur et à mesure que son autonomie sera renforcée et placée clairement entre les mains de ses acteurs et de ses partenaires, ainsi que je le souhaite.

Pour ce qui est des enseignements technologiques, ils se voient reconnaître en 1983 une incontestable priorité dans tous les degrés de l'enseignement. Ils bénéficient de la majorité des créations d'emplois affectés dans les lycées d'enseignement professionnel, les lycées techniques, les instituts universitaires de technologie et les universités.

Il s'agit là d'une option stratégique dont personne n'a remis en cause le bien-fondé. De plus, les réflexions actuelles de la commission Legrand m'incitent à penser que les enseignements technologiques auront une vraie place dans le collège de demain.

Dans cet ensemble, ce sont les lycées d'enseignement professionnel qui font l'objet d'un traitement particulier, avec 1 300 postes supplémentaires affectés.

En effet, les L. E. P. ont une double charge : accueillir plus de jeunes en formation initiale, en leur offrant des enseignements renouvés et une pédagogie adaptée, mais aussi participer activement au plan de formation des jeunes de seize à dix-huit ans prématurément sortis du système éducatif.

Pour l'année 1982, ces établissements ont rempli leur contrat. A cet égard, je tiens à rendre hommage aux personnels qui les animent.

Les premières estimations d'effectifs accueillis à la rentrée donnaient une augmentation de 13 000 jeunes. Elles sont, très vraisemblablement, inférieures à la réalité. Cette croissance des effectifs est le résultat à la fois de la lutte contre les abandons en cours de scolarité et de l'ouverture de sections nouvelles.

A cela, il faut ajouter que l'ouverture, cette année, de soixante-cinq classes de première d'adaptation permet à 1 700 jeunes issus de L. E. P. de poursuivre leurs études dans des lycées techniques.

En outre, les formations alternées offertes aux jeunes de seize à dix-huit ans accueillent, dès maintenant, dans les établissements de l'éducation nationale, la moitié des effectifs engagés dans ce programme, conformément aux objectifs qui avaient été fixés.

Le plan de rénovation des enseignements technologiques, auquel s'ajoutent des mesures concernant l'apprentissage, mérite l'effort qui vous est proposé, dans le droit fil de notre politique industrielle et de recherche.

S'agissant, enfin, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'année 1983 sera marquée par la discussion du projet de loi relatif aux enseignements supérieurs. Il sera déposé avant la fin de la présente session, et vous comprendrez donc que je limite mon propos sur le sujet. Je tiens seulement à rappeler que l'objectif de notre action est évidemment de permettre aux enseignements supérieurs de remplir leur mission de formation initiale et continue, de participation à l'activité de recherche et de diffusion du savoir et de la culture.

Au cours de l'année écoulée, nous avons rétabli les conditions de fonctionnement des institutions universitaires, préparé l'intégration des personnels non titulaires, vacataires ou assistants, mis en place des structures de concertation avec les établissements pour relancer l'activité de recherche universitaire, notamment autour de programmes mobilisateurs comme la filière électronique.

De plus, la réforme des études médicales est entrée dans la phase de réalisation.

Le projet de budget qui vous est proposé prolonge et confirme l'augmentation importante des moyens amorcée l'année dernière, orientée vers la démocratisation et la modernisation de nos formations supérieures.

Ce budget comme les mesures réglementaires en préparation, concernant notamment l'évolution des corps et des carrières de l'enseignement supérieur, donneront au projet de loi, avant qu'il ne soit débattu, le cadre nécessaire à l'expression du pouvoir législatif.

Au terme de l'examen sommaire des actions conduites ou projetées par le ministère de l'éducation nationale, je voudrais consacrer quelques instants à deux sujets profondément distincts mais d'égale ampleur pour le devenir de notre éducation. Je

veux parler des relations entre l'enseignement public et l'enseignement privé et du développement de la formation continue des adultes.

Sur le premier point, les relations entre l'enseignement public et l'enseignement privé, je répondrai plus complètement à la fois à Mme Missoffe et à M. René Haby.

M. Emmanuel Hamel. Et à M. Barrot !

M. le ministre de l'éducation nationale. Ainsi qu'à M. Barrot, en effet.

M. Emmanuel Hamel. Je vous en remercie.

M. le ministre de l'éducation nationale. Pardonnez-moi, mais ne le voyant pas dans l'hémicycle, j'ai oublié de citer son nom.

M. Emmanuel Hamel. Il n'est plus là depuis quelques instants, mais il reste présent par la pensée.

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous êtes toujours porteur de pensées. (Sourires.)

L'accroissement des crédits de l'enseignement privé est de 10,3 p. 100, chacun l'aura noté. Mais chacun sait aussi que l'essentiel n'est pas là.

Conformément aux décisions du conseil des ministres du 4 août, j'ai créé quatre groupes de travail internes au ministère sur chacun des thèmes retenus.

Je tirerai de leurs travaux un ensemble de propositions dont je rendrai compte au Gouvernement. Ensuite pourra s'ouvrir la phase de négociations, selon le calendrier prévu.

Sur le second point, la formation continue des adultes, il est du devoir de l'éducation nationale de remplir pleinement son rôle formateur à tous les âges de la vie. Ce n'est pas une mission annexe de la formation initiale, mais une mission en soi.

L'éducation nationale n'a pas bénéficié ces dernières années de tous les efforts qu'elle méritait. Grâce au dévouement et aux initiatives de personnels particulièrement motivés, elle dispose cependant d'un réseau d'établissements qualifiés qui doit aujourd'hui être pleinement mobilisé dans la lutte contre le chômage, pour la promotion sociale et l'éducation permanente.

J'entends en particulier vous proposer, dans le projet de loi relatif aux enseignements supérieurs, que cette mission de formation continue soit clairement inscrite parmi celles dévolues à nos universités et à nos grands établissements.

Quelles sont les conditions fondamentales de la réussite d'une telle rénovation ?

A tous les niveaux, et dans tous les domaines, la rénovation de notre système éducatif est engagée, mais elle suppose absolument que certaines conditions soient remplies.

La première tient à la manière dont est compris dans l'éducation nationale ce qui fait l'honneur de notre fonction publique : le sens de l'intérêt du service. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.) Je tiens à préciser que pour l'éducation nationale l'intérêt du service, c'est d'abord l'intérêt des élèves. (Applaudissements sur les bancs des socialistes, des communistes, de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

Cela tombe sous le sens, mais l'évidence doit être rappelée quand elle est à la fois une condition première et une finalité.

La deuxième, c'est la progressivité nécessaire dans la mise en œuvre de la rénovation. Le temps de la concertation est nécessairement long, compte tenu du nombre des partenaires et de l'ampleur des problèmes. Mais la rénovation est déjà engagée lorsque les partenaires ont accepté d'examiner ensemble les conditions qui la permettront. Ce délai n'est pas comme certains le disent, ou le laissent entendre, un alibi de l'immobilisme ou de la stagnation.

Ensuite, dans le système éducatif plus qu'ailleurs, l'expérimentation est nécessaire, mais elle exige des précautions particulières. D'une part, parce que le fruit de cette expérience peut connaître une généralisation. D'autre part, et surtout, parce que l'élève et l'enseignant continuent, même dans ces conditions, à avoir une relation didactique.

Puis il est procédé à une évaluation complète des résultats obtenus. C'est une tâche ardue, interdisciplinaire et délicate. Elle doit s'insérer dans une démarche globale d'évaluation permanente à tous les degrés de l'enseignement.

Enfin, la généralisation d'une mesure ou d'une structure nouvelle doit être progressive et graduelle ; elle n'interdit pas de housculer les routines ou même les habitudes mais elle doit préserver l'équilibre du corps social dont elle veut dynamiser les capacités et les initiatives.

En matière éducative, on ne brûle pas les étapes, on les franchit !

La troisième condition qui permet une politique de rénovation, tient à l'accueil qu'on lui fait au sein même de l'appareil éducatif. Aucune réforme ne peut réussir si elle n'est assumée de l'intérieur.

Une réforme imposée, aussi justifiée soit-elle, n'a que peu de chances de passer dans les faits sans être déformée voire déaturée.

A cet égard, le rôle que joue la concertation est déterminant. Même si les partenaires de l'acte éducatif n'ont pas les mêmes fonctions, ni exactement les mêmes intérêts, ils peuvent être réunis autour d'un projet éducatif commun.

En effet, seul le dialogue régulier de ces partenaires, dans l'établissement aussi bien que dans les services académiques ou centraux, peut permettre l'émergence d'un projet éducatif par rapport auquel chacun peut se situer, et dans lequel chacun peut tenir son rôle. Dès lors, ce projet ne peut être limité à une réorganisation des structures pédagogiques, mais il concerne aussi les règles et les organes de la communauté scolaire ou universitaire, voire le statut de ceux qui l'animent.

En ce sens l'appel à l'initiative, la concertation instaurée depuis un an, la recherche d'une autonomie accrue des établissements sont indissociables d'une conception nouvelle de l'acte éducatif, pour tous ceux qui l'auront en charge, les parents, les élèves et l'ensemble des personnels de l'éducation nationale.

La quatrième condition concerne directement le système de gestion de l'éducation nationale. C'est un système toujours centralisé alors que se précisent les contours de la décentralisation et au moment où nous affirmons la nécessité de développer l'autonomie des établissements et des universités. Il n'était pas imaginable de conduire dans le même temps l'amorce de la rénovation et la transformation des méthodes d'un appareil de gestion dont la logistique est compliquée.

Cependant, il est clair que cette situation est provisoire. Elle est, de plus, à l'origine de certains des problèmes d'ajustement que nous avons connus à cette rentrée. Elle ne saurait donc perdurer. Ce n'est pas la première transformation profonde que va connaître notre système de gestion. Aussi je ne doute pas qu'il ne devienne aujourd'hui, lui-même, un outil de décentralisation et d'autonomie. Les efforts seront consentis pour le lui permettre.

Ce projet de budget ne permet pas de résoudre complètement certains problèmes financiers évoqués par les rapporteurs, notamment par M. Mortelette, par M. Brunhes et par M. Derossier, ainsi que par plusieurs intervenants. Pour ma part, j'aborderai trois problèmes.

En premier lieu, celle des bourses des étudiants. L'accroissement de 18,2 p. 100 des crédits permettra de prendre en compte une augmentation des effectifs de bénéficiaires à la rentrée de 1983, mais cela ne doit pas dissimuler que le retard à rattraper, en termes de pouvoir d'achat, reste très important. En effet, de 1977 à 1980, le pouvoir d'achat a été amputé de 20 p. 100. Si la dégradation a été stoppée, le retard reste entier.

En accord avec mon collègue du budget, je vous annonce que, pour répondre au vœu des commissions, le Gouvernement déposera, en seconde délibération, un amendement dont l'objet sera d'abonder les crédits de bourses de l'enseignement supérieur d'un montant de 40 millions de francs.

En deuxième lieu, le problème des crédits de remplacement. Le taux d'absentéisme des enseignants, en période de pointe si j'ose dire, c'est-à-dire en période d'hiver, est de l'ordre de 7 p. 100. Je précise, pour mettre un terme à toutes les légendes, qu'il est comparable à celui des autres catégories d'agents publics ou privés. Mais les moyens de remplacement existants couvrent à peine la moitié des besoins dans le secondaire.

Je m'emploie, pour l'immédiat, à rechercher avec le Gouvernement des solutions permettant d'assurer les remplacements dans des conditions pédagogiquement meilleures tout au long de l'année scolaire. Des mesures sont inscrites dans le collectif. J'ai bon espoir de parvenir très prochainement à une solution, avec l'aide du Premier ministre.

Pour l'avenir, c'est-à-dire dès la rentrée de 1983, je répartirai les moyens que le Parlement mettra à ma disposition en tenant compte de l'importance très grande que revêt légitimement le remplacement des personnels aux yeux des élèves et des familles.

En troisième lieu, l'absence de créations d'emploi pour le premier degré pose de difficiles problèmes d'ajustement dans les académies où la mobilité géographique des populations se combine avec les besoins de scolarisation toujours présents en zones rurales. Les solutions ne pourront être pleinement recherchées que lorsqu'on aura procédé à une analyse précise de ces besoins dans le cadre d'une véritable concertation avec tous les partenaires.

Ainsi, les grandes orientations sont fixées et les grands problèmes auxquels doit répondre l'acte éducatif sont repérés; la concertation en profondeur a réussi et elle a commencé de produire ses effets; la rénovation du système éducatif amorcée sectoriellement peut, et doit, s'étendre.

L'année 1983 représente à cet égard une étape que je considère comme décisive. Nous devons passer du dessin, de la réflexion, de la concertation et de l'expérimentation à la mise

en œuvre d'un projet éducatif global et cohérent qui fixe pour le moyen terme les lignes de conduite, les étapes à franchir, la place des partenaires et des acteurs, le résultat attendu.

L'ampleur, la complexité et l'inertie d'un système éducatif imposent une méthode progressive pour sa rénovation. Il résiste par sa nature à la répétition de réformes partielles ou partiales. En fait, on ne le réforme pas au sens ordinaire du terme, mais on peut l'aider résolument à se transformer.

Dans le courant de 1983 viendront à échéance des démarches convergentes, notamment à propos de l'enseignement supérieur, des lycées, des collèges, des écoles. Je ne puis pas dire aujourd'hui quelle part des actions et des programmes auxquels elles conduiront relève du domaine législatif ou réglementaire, exception faite de l'enseignement supérieur. Mais je ne conçois pas que cette orientation nouvelle et fondamentale qui va être donnée à notre système éducatif ne soit pas, au moment opportun, débattue en cette enceinte.

Même si une part seulement des moyens juridiques de cette rénovation requiert un texte de loi, la volonté du législateur doit pouvoir s'appuyer sur l'ensemble du projet qui prend forme et qu'il convient de lui présenter.

Même si le pouvoir réglementaire pouvait à lui seul infléchir la trajectoire, la place centrale que tient l'éducation nationale dans l'histoire et le devenir de notre pays exige un débat avec les élus.

Il appartiendra au Gouvernement et à vous-mêmes, mesdames, messieurs les députés, d'en choisir le moment, dès qu'auront été rassemblés les éléments qui sont en cours d'élaboration.

J'en viens maintenant aux questions plus précises qu'ont posées les rapporteurs ou les autres intervenants.

Si vous retenez le principe du débat que je souhaite, vous aurez alors la possibilité de revenir sur les questions qui vous apparaîtront dignes d'être examinées et je pourrai alors aborder, de façon plus complète, les importantes matières touchant à notre politique d'éducation à moyen terme.

En premier lieu, Mme Missoffe et M. Barrot ont traité de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

Je n'ai pas très bien compris la portée des critiques de Mme Missoffe. J'ai annoncé que nous mettions en place quatre groupes de travail afin que le ministre puisse faire des propositions à la fin de ce mois, ou au début du mois de décembre. Mme Missoffe s'est étonnée que ces groupes ne soient pas déjà constitué avec tous les partenaires. Or, durant les cinq mois pendant lesquels j'ai consulté tous les intéressés, au cours de quarante-six rencontres, on m'a reproché d'écouter sans proposer. Nous en somme venus au moment où il faudra proposer après avoir écouté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Je rappelle qu'il est de la responsabilité du Gouvernement de choisir des options et que, dans des matières aussi graves, ce choix ne peut être opéré à la légère. C'est pourquoi j'ai constitué, au sein de mon ministère, ces groupes dont j'ai désigné les membres, de telle manière qu'ensuite la négociation puisse s'ouvrir avec ceux qui sont prêts à y participer.

Je me réjouis de voir que la compréhension extérieure a été totale. Les partenaires qui se sentent concernés ont répondu que, sans s'engager en quoi que ce soit sur l'issue de ces négociations, ils reconnaissent que cette méthode avait le mérite de la clarté et de la précision, et qu'ils ne se dérobaient pas à cette rencontre. Je m'en réjouis.

Cela se déroulera, bien entendu, dans des conditions absolues de liberté. Le moment venu, comme je l'ai dit, je rendrai compte au Gouvernement. Selon l'état de ces négociations, qui peuvent avoir des évolutions différentes suivant les thèmes de ces groupes, nous agirons soit par voie réglementaire, si cela est souhaitable, soit par voie législative, si cela est nécessaire.

De toute manière, je l'ai déjà dit et je le répète, la rentrée de 1983 ne se présentera pas dans les mêmes conditions que la rentrée de 1982. Qu'on ne dise pas que la négociation se déroulera sous les pressions ou sous la menace! On m'a trop accusé de « lanterner » — M. Barrot a même employé le terme de « stratagème » — pour que ceux qui formulaient de tels griefs ne se réjouissent pas aujourd'hui qu'à un terme très rapproché chacun sache très clairement quelles sont les propositions et comment cette affaire s'engage.

Monsieur Barrot, je vous ai écouté avec attention. Vous avez prétendu ne pas vous livrer à un procès d'intention. Vous l'avez dit. Je vous en rends acte, et je vous fais confiance. Vous avez cependant, à propos de chaque problème, indiqué, au conditionnel, qu'on voyait un piège derrière chacune de ces commissions. Alors, ou bien il y a en effet procès d'intention, et il aurait mieux valu le dire, et vous avez dit le contraire; ou bien il n'y en a pas, et je vous confirme que cette démarche ne cache aucun machiavélisme. Elle est apparue au Gouvernement comme d'intérêt national...

M. Emmanuel Hamel. L'intérêt national, c'est de ne pas briser l'unité nationale!

M. le ministre de l'éducation nationale. ... et nous la poursuivons dans cet esprit avec tous les partenaires qui souhaiteront s'y attacher.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. On pourra reconnaître que le Gouvernement conduit cette affaire avec sérieux et détermination. M. Haby, je crois, a dit : « Méfiez-vous du ministre. Il fait la politique des petits pas, mais il avance. (Sourires.) En effet, et j'avance dans la clarté.

M. Yves Tavernier. Absolument.

M. le ministre de l'éducation nationale. De même, monsieur Barrot, puisque vous souhaitez savoir où l'on va, soyez au moins content qu'on soit sur le point de vous le dire !

M. Yves Tavernier. C'est cela qui est nouveau.

M. le ministre de l'éducation nationale. Ainsi que certains le préconisaient, nous avons pris le temps qu'il convenait, s'agissant, je le répète, d'une affaire d'importance nationale.

Dès lors, qu'on ne nous reproche pas d'observer certains délais ! A vous entendre, je me demande où est le « boute-feu » ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

J'en viens au problème de la rentrée, qui a été abordé par M. Haby, ancien ministre, orfèvre en la matière, ainsi que par d'autres orateurs. Il convient de distinguer les postes dont on regrette l'inexistence de ceux dont on regrette à bon droit qu'existent, ils ne soient pas pourvus. Cela dit, il n'y a qu'un responsable, le ministre de l'éducation nationale. Je ne permettrai pas qu'on mette en cause l'administration et qu'on parle de ses « carences ». Un tel langage m'étonne de la part de l'ancien ministre que vous êtes car vous savez qu'il n'y a qu'un responsable devant le Parlement, c'est le ministre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Freddy Deschaux-Beaume. Bonne leçon !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je suis aussi soucieux que quiconque, si ce n'est davantage, de ce qui peut et doit améliorer la situation, donc de procéder à une critique de ce qui n'a pas été fait. J'ai confié à l'inspection générale une mission en ce sens, dont le rapport doit me parvenir dans deux à trois semaines. Mais d'ores et déjà nous avons heureusement quelques idées à ce propos.

M. Mortelette, dans l'exposé qu'il a fait au nom de la commission des finances, a parlé peut-être davantage en tant que représentant d'une région qui a connu des difficultés, et il a étendu son jugement à l'ensemble du territoire. Autant je suis prêt à reconnaître des lacunes, autant je ne peux pas laisser dire, non pas de sa part, mais par d'autres, que la rentrée a été catastrophique. Certes, des difficultés persistent, que nous avons à surmonter pour éviter leur reproduction. Dans le primaire, chacun en convient, la rentrée s'est, dans l'ensemble, bien passée, en tout cas beaucoup mieux que cela n'eût été le cas si nous n'avions pas créé de postes en 1981 et en 1982.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Par ailleurs, nous avons à payer le prix de mesures sociales que je ne regrette pas pour autant. Je veux parler de la manière dont nous avons pris en compte la situation des maîtres auxiliaires. J'ai cru sentir chez M. Haby une certaine nostalgie de l'époque où ils étaient — je me garderai de lui imputer ces termes, qu'il n'a pas prononcés, sinon ce serait lui faire un procès d'intention et, comme M. Barrot, je m'en garderai (sourires) — taillables et corvéables à merci.

Eh bien non ! En effet, si nous avions utilisé le procédé en usage auparavant, à savoir le fait de se plier à une injonction ou la démission, certainement il y aurait eu moins de problème. Nous ne l'avons pas fait. Je précise toutefois à nouveau que nous tirerons avec eux les leçons de ce qui s'est passé et qu'en particulier, s'ils n'acceptent pas le premier poste qui leur est proposé, ils ne s'en verront pas proposer un second.

Il a été question tout à l'heure de plusieurs options. J'indique que le service public ne permet pas une telle conception, dans la mesure où les maîtres auxiliaires sont assurés de ne pas être renvoyés et réduits au chômage. Cela devait être dit. J'indique à M. Mortelette qu'il n'y a de ma part aucun procès vis-à-vis des maîtres auxiliaires. Mais, en même temps, le ministre a le devoir de dire que certains d'entre eux n'ont pas répondu aux obligations du service public.

Plusieurs députés socialistes. Tout à fait ! Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est l'un des problèmes qui a entraîné certaines difficultés. Certains d'entre vous ont évoqué aussi le problème du mi-temps qui a pris un caractère plus particulier cette année et celui du travail à temps partiel. Je rappelle que lorsque une loi est votée, je l'exécute. Il faudra maintenant que nous tirions ensemble les leçons avec les personnels, pour faire passer au premier plan les exigences du service public avant les commodités que chacun souhaite obtenir en vue, par exemple, de poursuivre des études.

Il y a d'autres raisons. Chacune d'entre elles, à elle seule, n'explique pas tout. Mais leur ensemble a conduit aux problèmes que nous avons connus. J'espère que les mesures que nous avons prises et celles que nous prendrons permettront qu'ils ne se renouvellent pas lors de la prochaine rentrée.

J'en viens à la manière dont le ministère doit répondre aux exigences de la décentralisation. Ce n'est pas simple car certains corps sont gérés à l'échelon national, d'autres, à l'échelon académique, d'autres enfin à l'échelon départemental.

Par ailleurs, nombre de concours sont nationaux. Ceux qui les ont passés avec succès aspirent, la plupart du temps, à « rester au pays ». Il nous faut, là aussi, concilier l'aspect humain et social avec les obligations du service public. Dans les mesures de titularisation de certains maîtres auxiliaires, adoptées récemment à la demande de M. le Premier ministre, la priorité du service jouera au profit de certaines académies en difficulté.

Cette décision n'est pas inhumaine et il ne serait pas normal que l'Etat ne remplisse pas sa première obligation — assurer l'enseignement des enfants — dès lors qu'il en a les moyens.

On a pu se demander si le problème de l'auxiliarat n'était pas une sorte de tonneau des Danaïdes, le nombre de nouveaux recrutés étant presque égal à celui des titularisés. Je ne suis pas en mesure aujourd'hui de vous indiquer le volume exact de recrutement, car en dépit des apparences, déconcentration et décentralisation ne sont pas de vains mots. Ce n'est pas l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale qui recrute. Ces chiffres seront sans doute disponibles prochainement et je les communiquerai à l'Assemblée nationale. Il m'apparaît — j'ai présenté cette proposition au Gouvernement, et le Premier ministre l'a prise en considération — que nous ne résoudrons pas par petites étapes le problème des quelque 45 000 à 50 000 maîtres auxiliaires : il faudrait peut-être dix ans, étant entendu que, pendant ce temps, nous serions obligés de continuer à recruter. Il faut donc aller beaucoup plus vite et offrir à ces hommes et à ces femmes, dont beaucoup ont servi avec dévouement l'éducation nationale, les garanties de la titularisation, même si, dans une première étape, nous ne sommes pas en état de prendre en compte, en application d'un décret de 1951, tous leurs services antérieurs. Les étapes ultérieures devraient le permettre. La discussion est ouverte, à la demande du Premier ministre, avec les ministres du budget et de la fonction publique. C'est à mon sens la seule issue aux problèmes que nous avons rencontrés.

D'autres aspects expliquent certaines difficultés que nous avons rencontrées. Pendant au moins les cinq dernières années — je ne dis pas cela pour faire plaisir à M. Haby, parce que cela le laisserait « hors du coup », et il est solidaire de l'ancienne majorité — les réductions affectant les recrutements ont été dramatiques. J'entendais M. Bourg-Broc parler du malthusianisme. C'est de l'humour noir...

M. Yves Tavernier. Exactement !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... car si malthusianisme il y a, il a été le fait des gouvernements antérieurs. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Parfois, on nous a reproché, au contraire, de trop recruter !

On nous a aussi fait grief de ne pas assurer les enseignements artistiques. Dois-je rappeler que nous avons augmenté de façon notable — de près de 80 p. 100 — le nombre des postes offerts aux concours de recrutement tant pour la musique que pour l'art plastique et les enseignements manuels et techniques, alors que les années précédentes avaient été des années de « vaches maigres » ?

Il convenait de le préciser. J'accepte en effet volontiers des critiques sur ma gestion, mais je ne peux recevoir celles qui sont liées à des séquelles de la gestion antérieure. J'emploie ce terme à dessein au lieu de celui d'héritage, car un héritage se refuse, alors que l'on est contraint d'assumer les séquelles d'une maladie. C'est ce que nous essayons de faire en gérant au mieux et nous continuerons, mais ce serait tromper l'opinion, les parents et les élèves, de prétendre que nous pourrions assumer à court terme certains enseignements car nous manquons de titulaires et même de maîtres auxiliaires dans ces spécialités.

Nous rencontrons d'ailleurs les mêmes difficultés dans l'enseignement technique, notamment parce que les rémunérations que nous donnons sont comparativement moins attractives — malgré le problème du chômage — que dans l'enseignement privé. Là encore nous subissons les conséquences de la gestion antérieure. Tel est également le cas pour les personnels que je ne veux pas qualifier de non-enseignants car ils appartiennent à l'ensemble éducatif. En effet les deux années 1980 et 1981 avaient été marquées par des diminutions d'effectifs que nous avons dû mal à compenser malgré les efforts que nous accomplissons.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention toutes les interventions relatives à l'enseignement technique à l'égard duquel nous avons plusieurs devoirs.

Le premier est d'augmenter ses moyens et je tiens à remercier ceux qui ont rappelé le plan machine-outil, les contrats passés avec les établissements publics régionaux ou les affectations d'enseignants dès le 1^{er} janvier 1982. Il reste cependant un très grand effort à accomplir — cela a été souligné ce matin par un orateur du groupe communiste — sur le contenu des enseignements.

Nous devons mener en la matière une sorte de course contre la montre en essayant d'anticiper sur les besoins futurs et en ayant le courage de faire disparaître des filières désuètes ou obsolètes. De telles décisions ne sont pas faciles à prendre car elles posent des problèmes humains. On ne peut en effet mettre au chômage du jour au lendemain des maîtres qui ont enseigné une matière pendant vingt-cinq ans.

En ce domaine également, nous conduirons notre politique en fonction du service public, dans l'intérêt du pays et des élèves, et non pas uniquement dans celui des enseignants. Il conviendra d'accomplir, avec nos partenaires, un effort considérable pour adapter nos formations aux besoins. A cet égard, la décentralisation doit nous permettre de réaliser des progrès importants. Il serait également nécessaire que certains comités ou certaines commissions, qui — je ne voudrais pas être désagréable — avaient tendance à s'enliser dans la routine, prennent davantage en compte ces problèmes d'adaptation.

En ce qui concerne les lycées techniques, on m'a reproché d'avoir surtout réalisé des efforts pour rééquilibrer l'enseignement public et l'enseignement privé, notamment, en multipliant les autorisations d'ouvertures de sections de B.T.S. Or, en agissant ainsi, je n'ai fait qu'accomplir un acte de justice. J'ai d'ailleurs tenu compte du fait qu'une taxe d'apprentissage mal maîtrisée déséquilibrerait complètement la tâche de l'éducation nouvelle. Nous avons agi sans sectarisme — les chiffres le prouvent — mais par nécessité car, dans ce domaine d'enseignement qui est important pour l'avenir puisqu'il conditionne non seulement le devenir technique de notre pays, mais aussi l'emploi de ses jeunes, la puissance publique doit exercer ses responsabilités. J'ai pris le parti de les assumer pleinement.

Nous mettons également l'accent sur les enseignements techniques et technologiques dans les universités, mais nous avons parfois bien des difficultés à trouver des cadres qualifiés, car on n'improvise pas des formateurs. Je souhaite que l'effort considérable que nous consentons en la matière soit suivi d'effets.

J'en viens aux problèmes de l'éducation physique et sportive qui ont été évoqués notamment par MM. Colonna, Nilès et Hage.

Depuis que nous sommes arrivés au Gouvernement, nous avons adopté de nombreuses mesures pour redresser la situation. Il ne sera évidemment pas possible d'opérer ce redressement en une, deux ou trois années. Il m'appartient cependant de souligner que nous avons inscrit cette action parmi nos priorités ainsi que cela ressort des chiffres budgétaires.

On peut — et c'est le droit de l'opposition — contester la masse globale de ce projet de budget, mais je n'ai, aujourd'hui, à vous rendre compte que de la manière dont nous avons réparti les crédits qui nous ont été accordés après les arbitrages intervenus au sein du Gouvernement. C'est seulement sur les choix opérés que je vous demande de juger l'action du ministre de l'éducation nationale. Or dans ces choix prioritaires figurent, en particulier, l'enseignement technique, les personnels non enseignants — pardonnez-moi d'utiliser cette expression — et l'éducation physique et sportive. Certes, les moyens engagés sont peut-être inférieurs à ce que nous aurions souhaité, mais ils n'en témoignent pas moins de la volonté du Gouvernement.

M. Colonna a évoqué l'hypothèse du dépôt d'un amendement tendant à accroître les crédits destinés à subventionner le sport scolaire et universitaire. Le Gouvernement est naturellement prêt à examiner cette hypothèse de façon favorable.

M. Jean-Hugues Colonna, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation physique et sportive. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je veux également présenter quelques remarques sur le problème des heures complémentaires dans l'enseignement supérieur. Dans leur répartition, nous avons donné la priorité au technique, c'est-à-dire aux écoles et aux I. U. T., puis nous avons demandé aux universités de faire elles-mêmes la répartition de la diminution. Je sais qu'il subsiste quelques problèmes — comme à Nancy dont le cas a été cité — mais il ne faut pas oublier pour autant le nombre des universités dans lesquelles il n'y en a pratiquement plus.

Le Gouvernement ayant consenti un effort en faveur de la création de postes, il faut bien comprendre qu'il ne pouvait, en même temps, maintenir les heures complémentaires. Ces dernières sont un instrument de souplesse nécessaire, soit lorsque

l'on ne trouve pas d'enseignants titulaires pour certaines disciplines, soit lorsque certaines universités, ou certaines U.E.R. à l'intérieur des universités, sont insuffisamment dotées. En application de la règle de l'autonomie, les universités répartissent elles-mêmes ces crédits. Je voudrais cependant être certain que, dans toutes les universités, on a suffisamment tenu compte de disciplines qui souffrent d'un manque de titulaires ou qui sont insuffisamment représentées au sein du conseil d'université. Les quelques problèmes qui demeurent en suspens sont étudiés par la direction générale des enseignements supérieurs et nous essaierons de les résoudre en concertation avec les universités.

A ce propos, M. Gantier a évoqué la circulaire du mois d'août. Si nous l'avons prise à cette époque c'est parce qu'il importait d'édicter des mesures qui nous permettent de faire face à nos obligations avant la fin du mois de décembre. J'ai préféré agir avant que les universités ne se trouvent en état de cessation de paiement. J'ai d'ailleurs déjà dit que j'assumais pleinement la responsabilité de ce qui était fait sous ma signature. Je tiens toutefois à souligner que cette circulaire a été préparée par M. Guy Ourisson, directeur général des enseignements supérieurs à l'époque, et membre de l'académie des sciences. Par conséquent, il ne faut pas d'un côté invoquer le manifeste de l'académie des sciences et de l'autre, estimer que celui qui appartient à ce corps et qui reste mon conseiller scientifique, pourrait avoir, en tant qu'ancien président de l'université, perdu le sens de son devoir vis-à-vis de la science parce qu'il était directeur général au ministère.

Dans tous ces domaines, il faut prendre les choses telles qu'elles sont. Il subsiste évidemment bien des problèmes, parfois difficiles, dans les universités. On a beaucoup parlé du bilan et j'aurais dû faire dresser un état des lieux avant de prendre mes responsabilités. Est-il besoin de rappeler que de nombreuses universités fonctionnent encore dans des préfabriqués, à Orléans, par exemple ? Il en est même pour lesquelles les crédits d'entretien étaient si faibles que l'on ne pouvait être certains de faire les réparations nécessaires ni même d'assurer l'entretien ordinaire. C'est malheureusement un fait auquel nous nous efforçons de remédier. Je ne peux donc pas laisser dire que les efforts du Gouvernement ne traduisent pas, à cet égard, dans le cadre d'une politique générale, la volonté de résoudre ces problèmes.

Il convient d'ailleurs de rappeler que certains rapporteurs de l'ancienne majorité ont eu la loyauté de le reconnaître au cours des années passées. Il ressort, en effet, de certains rapports antérieurs que vous étiez aussi mécontents de l'ancien gouvernement que du nôtre !

M. Emmanuel Hamel. Cela prouve notre liberté d'esprit !

M. le ministre de l'éducation nationale. Alors, ne racontons pas d'histoires. Nous avons des années et des années à rattraper et cela prendra du temps dans ce secteur. J'espère qu'il ne faudra pas autant d'années. Nous ferons tout pour qu'il en soit autrement mais nous ne pouvons pas accepter certaines leçons que l'on tente de nous donner à cet égard. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

En traitant du problème des langues et des cultures régionales, M. Dollo a admirablement résumé la politique menée par le ministère en Bretagne.

Il s'agit, au plan national, d'une politique diversifiée parce que régionale et tout se passe en concertation.

M. Dollo m'a demandé quel était le montant budgétaire calculé pour 1983. Compte tenu des méthodes choisies, de concert avec les intéressés, nous ne pouvons pas, à l'heure actuelle, isoler des opérations qui, par nature, sont diffuses, qui traitent tous les ordres d'enseignement et qui se traduisent parfois en termes de décharges, d'heures supplémentaires, d'heures complémentaires, d'habilitations. Ce n'est qu'après un an d'application que l'on pourra comptabiliser ce qui aura été fait.

Si nous nous sommes engagés dans cette voie, en concrétisant les engagements pris par M. le Président de la République devant le pays et confirmés par le Gouvernement, c'est pour mener cette action à bien. Si nous nous sommes donné un délai de trois ans, c'est pour prendre la juste mesure du besoin des populations et de ce qu'elles demandent réellement dans la pratique, afin de répondre pleinement à leur attente. Je crois que dans trois ans nous serons parvenus à satisfaire les besoins qui se manifestent actuellement. Pour l'avenir, il convient de prévoir des moyens et, surtout, des formations supplémentaires. Je ne prendrai pas la responsabilité de former des licenciés ou des certifiés qui, ultérieurement, ne pourraient pas trouver un emploi. Nous dresserons donc dans trois ans le bilan avec les élus des régions concernées.

Les demandes vont même parfois très loin puisque l'on m'a demandé de prévoir des enseignements pour les Bretons de Paris. Nous avons donné un début de satisfaction, mais je tiens à affirmer que notre volonté se traduit par un effort considérable par rapport aux moyens dont nous disposons et surtout par rap-

port à ce qui a été fait auparavant Il correspond néanmoins aux possibilités, car il ne faut pas s'engager dans des actions déraisonnables.

Quant à la décentralisation, j'y ai fait allusion à propos de la gestion des personnels et je vais y revenir brièvement.

On dit parfois que cette immense machine qu'est l'éducation nationale a des dimensions inhumaines et qu'il faudrait que les structures locales puissent jouer un rôle plus important. Soyez persuadés que je ferai tout pour aller jusqu'au bout de ce qui est possible en matière de décentralisation pour l'éducation nationale. Il y a cependant des limites — je les ai évoquées tout à l'heure — et nous avons le devoir de faire en sorte que l'éducation donnée dans nos régions ne dépende pas exclusivement des structures politiques locales. Quelles que soient ces dernières en effet, elles risqueraient de donner des orientations qui seraient nuisibles à l'unité nationale de notre jeunesse. Autant je suis régionaliste et soucieux de respecter les diversités locales — je pense même que nous devons faire sans cesse davantage — autant je crois qu'il faut mesurer, à chaque instant, les conséquences de ce que nous décidons.

On m'a également demandé ce qu'il allait se passer en matière de constructions scolaires. Je rappelle d'abord qu'une partie des crédits affectés à ce secteur figure dans la dotation globale d'équipement. Vous comprenez ainsi pourquoi — M. le rapporteur de la commission des finances l'a souligné — les chiffres sont apparemment déconcertants, surtout si l'on oublie d'ajouter les dotations relatives aux actions décentralisées.

Je n'ai pas qualité pour répondre sur ce sujet au nom du Gouvernement tout entier. Il me semble cependant que pour aider les communes à résoudre les problèmes posés par des constructions scolaires dont le coût dépasserait le montant de la dotation globale qui leur sera attribuée — puisqu'il y aura une répartition — le département devrait recenser les efforts et les planifier dans le cadre de la région.

Je vous donne cette réponse parce que j'ai été interrogé sur ce sujet ; mais la question concerne le Gouvernement dans son ensemble et, au premier chef, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, et M. le ministre chargé du budget. Il faudra très vite aller dans ce sens si l'on ne veut pas que des crédits risquent d'être stérilisés ou mal utilisés. Je rendrai compte au Gouvernement des questions qui ont été posées à ce sujet afin qu'une réponse leur soit apportée.

Je connais d'ailleurs les problèmes qui se posent dans le domaine des constructions scolaires. A ce propos on a noté tant l'effort que nous faisons que son caractère insuffisant.

Je souhaite qu'il soit possible lors de cette discussion budgétaire de proposer un amendement abondant quelque peu les crédits qui sont prévus à cet égard.

Nous devons en ce domaine aussi réfléchir aux effets de la politique de décentralisation, dans les rapports avec les collectivités locales, de telle manière que les chances des jeunes ne dépendent pas seulement de la « richesse apparente » de telle ou telle région ou de telle ou telle collectivité locale. Nous devons établir une péréquation pour compenser, en particulier dans certains départements ruraux très défavorisés, des inégalités que la représentation nationale a le devoir de demander au Gouvernement de l'aider à réparer.

J'ai trop parlé. Je vais donc m'arrêter, me réservant d'apporter des réponses plus ponctuelles aux questions qui me seront posées.

Avant de conclure, je tiens toutefois à regretter que l'opposition, compte tenu de la qualité de ses porte-parole, tels M. Haby et M. Barrot, n'ait pas — tout en maintenant ses critiques, conformément à son droit — présenté de propositions positives qui nous auraient aidés dans notre réflexion.

Il n'est peut-être pas convenable qu'un membre du Gouvernement émette un jugement sur un rapporteur. Cependant, pour avoir été moi-même rapporteur de la commission des finances pendant huit ans, j'indique à M. Gantier que je ne suis jamais permis d'exprimer, en présentant un rapport, une opinion personnelle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.) — Il faut établir une distinction entre les genres. M. Gantier — c'est son droit puisqu'il le pense — a prononcé une violente diatribe contre notre politique. J'en récuse la forme et le fond. Mais je ne voudrais pas que l'Assemblée pense que tel était l'avis de la commission des finances. M. Tavernier a d'ailleurs rétabli la réalité ce matin.

Je remercie les orateurs de la majorité, en particulier les rapporteurs dont M. Derosier, ainsi que M. Guy Hermier pour la qualité de son intervention, dont j'ai relevé la très haute tenue et M. Delehedde qui s'est exprimé au nom du groupe socialiste.

Je pense avoir non seulement fait état de mes propres critiques mais aussi rétabli la vérité : le Gouvernement a consenti

un effort considérable depuis qu'il détiend les responsabilités. J'espère en outre vous avoir démontré qu'en nous attaquant à toutes ces difficultés qui angoissent tous les Français...

M. Emmanuel Hamel. « Angoissent » est bien le mot !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... aussi bien les enseignants que les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, c'est pour eux que nous travaillons.

Je souhaite enfin être en mesure, au cours du débat qui s'instaura entre le Gouvernement et l'Assemblée, de vous montrer que ces seize mois n'auront pas été une période de vaine attente, mais qu'ils nous auront permis d'aller dans le sens de la démocratisation et de l'intérêt national en dotant le pays des moyens qui lui sont nécessaires pour tenir sa place culturelle, professionnelle et industrielle dans le monde d'aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe du rassemblement pour la République ; groupe socialiste ; groupe Union pour la démocratie française ; groupe communiste ; non-inscrit.

Je rappelle que l'auteur de la question dispose de deux minutes.

Dans l'intérêt du débat, je demande instamment aux intervenants de respecter strictement ce temps de parole et au Gouvernement de répondre avec la plus grande concision.

Nous commençons donc par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Durr.

M. André Durr. Monsieur le ministre, s'il est certain que nos établissements techniques cherchent à s'adapter à l'évolution des techniques industrielles, l'abstraction des cours dispensés dans certaines classes préparatoires ne favorise malheureusement pas l'insertion des élèves dans leur futur lieu de travail.

Il serait hautement souhaitable que chaque création pédagogique s'accompagne de moyens — vous y avez fait tout à l'heure allusion.

Les classes préparatoires sont des charnières entre le monde rigoureusement planifié du second degré et le monde polyforme des grandes écoles. Elles obéissent à une logique interne très spécifique : lutte contre les temps morts, apprentissage du travail individuel, initiation au travail en équipe. Elles sont essentielles dans le système actuel.

Dans les lycées classiques, ces classes se sont vues doter d'un équipement scientifique correct, par une longue sédimentation budgétaire, en particulier à l'époque des budgets dits forts. Dans les lycées techniques, elles ne sont nées que récemment, par substitution de la première année de scolarité à l'école nationale d'arts et métiers, et cette sédimentation n'a pu avoir lieu, l'existence de ces classes correspondant à l'ère des budgets dits austères.

Ces classes ne peuvent exister que si des fractions importantes des budgets d'établissement leur sont réservées. Dans la médiocrité budgétaire actuelle, ce ne peut être le cas qu'au détriment des autres postes d'enseignement.

Pour remédier à cet état de fait, il conviendrait qu'un effort tout particulier soit consenti pour les quelques établissements techniques assurant ce type d'enseignement, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter une attention particulière à ce sujet.

Je pose également le problème relatif à l'équipement technique des lycées techniques, qui, à l'heure actuelle, est manifestement dépassé. En effet si celui des lycées techniques neufs donne à peu près satisfaction ; celui des établissements anciens, en revanche, n'est plus du tout à la hauteur des tâches de cet enseignement.

Dans les domaines de la technologie de pointe, les innovations sont incessantes et les adaptations du matériel sont impossibles à assurer avec les trop modiques budgets des établissements techniques.

Dans le domaine des machines classiques permettant la formation de base du technicien, les machines-outils sont soumises à la fatigue la plus grande. En effet, il est fréquent de voir ces machines d'initiation utilisées hebdomadairement durant quarante heures avec une rotation de quatre à cinq opérateurs, évidemment non initiés.

A cet égard, il serait tout à fait souhaitable, dans les domaines dits de technologie avancée, de favoriser une politique de location plutôt qu'une politique d'achats. Ne pourrait-on augmenter les dotations en matériel classique en se pliant aux règles du marché de la machine-outil, sans rechercher la création de machines spécifiques à l'enseignement ?

Ne pourrait-on créer un corps d'ouvriers spécialisés dans l'entretien de ces machines-outils ou des plateformes d'essais mécaniques et électriques ? Ce corps pourrait être structuré comme celui des personnels de laboratoires.

M. le président. Monsieur Durr, je vous prie de conclure !

M. André Durr. J'en ai terminé, monsieur le président.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, indiquer quelles sont vos intentions sur les problèmes que je viens d'évoquer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, en ce qui concerne les classes préparatoires, votre assemblée sera saisie au mois de décembre d'un projet de loi. Je souhaite que les classes préparatoires, en particulier dans les départements où il n'y a pas d'université, soient associées aux universités voisines et aux écoles normales d'instituteurs pour traiter de la difficulté du passage du lycée à l'université et aux classes préparatoires.

En ce qui concerne les équipements techniques, vous savez que le plan machine-outil que nous avons arrêté doit permettre de doter les établissements de machines de la plus haute technologie, destinées à remplacer le parc usé qui pose de dramatiques problèmes d'entretien, et de renouveler celui qui est démodé.

M. le président. La parole est à M. Pierre-Bernard Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Je viens d'entendre avec grand intérêt M. le ministre parler des enseignements artistiques. Il a fait état d'un recrutement accru. Dans ces conditions il est paradoxal de constater, à l'occasion de la rentrée scolaire, une réduction — surtout dans le deuxième cycle — du nombre d'heures d'enseignement du dessin et de la musique.

Je demande au ministre s'il entend donner des instructions aux recteurs pour revenir sur ces mesures de réduction d'horaires.

Ma deuxième question concerne l'enseignement technique.

M. le ministre vient de nous assurer qu'il retient toute son attention. Je constate en effet que les crédits d'équipement en ce domaine enregistrent une très forte progression puisque les autorisations de programme passent de 1 621 millions de francs, en 1982, à 2 953 millions de francs en 1983, soit une croissance de 82 p. 100, et que les crédits de paiement passent de 1 601 millions de francs à 2 367 millions.

Ma question est très simple : pour la rénovation du parc de machines-outils des établissements d'enseignement technique, va-t-on recourir, pour cinq milliards de francs, à des matériels étrangers alors que la France connaît un chômage considérable ?

Quant à la taxe d'apprentissage, vous n'avez répondu, monsieur le ministre, au mois d'octobre que vous vous attachiez à ce que l'étude de sa réforme aboutisse. Ma question est très brève : quand ? Est-ce bientôt ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je crois avoir traité de l'enseignement artistique tout à l'heure. Je n'y reviendrai pas.

Quant à la question précise du plan machine-outil, ce plan a été élaboré dans un double dessein : d'une part, doter notre enseignement technique de machines modernes, d'autre part, aider l'industrie française. A cet effet, il a été conçu en association entre la puissance publique et les établissements publics régionaux de telle manière que les entreprises fabriquant ces matériels puissent être pressenties à l'échelon local. J'ajoute que la procédure d'urgence a été déclarée et que les fournitures viendront des seules industries françaises.

M. Pierre-Bernard Cousté. Pour les cinq milliards de francs ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Le plan machine-outil est prévu pour trois ans. Je précise que les machines devant être adaptées à nos méthodes pédagogiques, l'appel à la concurrence ne paraît pas indispensable puisque les méthodes pédagogiques des pays de la Communauté ne sont pas identiques aux nôtres.

M. le président. La parole est à M. Durr.

M. André Durr. Monsieur le ministre, une solution au problème des équipements des établissements d'enseignement technique en Alsace pourrait être apportée par la modification de la taxe d'apprentissage.

Les établissements techniques d'Alsace peuvent percevoir la taxe d'apprentissage car ils libèrent le ministère de l'éducation nationale en grande partie de la charge de l'apprentissage mais leur environnement industriel n'est pas astreint à la payer.

Une étude sommaire fait apparaître un déficit moyen de 250 francs par élève et par an, compensation ministérielle comprise.

Cette pénalisation est d'autant plus grave que les recettes de la taxe d'apprentissage sont d'une gestion infiniment plus

libre que les crédits du budget normal. Très souvent, elles sont d'ailleurs le seul moteur de l'autonomie pédagogique de ces établissements.

L'an passé déjà j'avais appelé votre attention sur ce sujet, monsieur le ministre, et vous m'aviez promis d'y veiller particulièrement. Mais aucune solution n'est intervenue.

Dans cette affaire, le remède le plus simple consisterait à faire prendre en charge par le ministère de l'éducation nationale le déficit réel de ces établissements et à leur attribuer une compensation que je qualifierai d'honnête.

Cette situation conduit à conclure qu'il est indispensable de doter notre enseignement technique des moyens lui permettant de remplir efficacement sa mission. Je vous remercie de bien vouloir me faire part des initiatives que vous entendez prendre en vue d'ouvrir cet enseignement technique aux réalités de la vie économique et sociale et aux véritables enjeux nationaux et internationaux.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, j'avoue que je suis dans l'incapacité de vous répondre à chaud sur une question aussi précise que celle des lycées techniques en Alsace.

Peut-être conviendrait-il que les questions posées dans le débat budgétaire nous soient communiquées à l'avance. L'information de l'Assemblée et, par-delà, celle de l'opinion y gagneraient en qualité. Aussi vous répondrai-je dès que j'aurai pu réunir les éléments nécessaires.

Je vous remercie cependant, monsieur le député, d'avoir abordé la question de la taxe d'apprentissage que j'ai d'ailleurs déjà évoquée. Elle devrait être prise en compte à la fois par le Gouvernement et par l'Assemblée, car les conditions pratiques de prélèvement et de répartition de cette taxe demeurent encore d'une très grande obscurité.

En tout état de cause, force est de constater que la situation d'équilibre entre les deux secteurs de l'enseignement en France n'est pas équitable. Tout effort que l'Assemblée nationale voudrait bien engager pour faire pleine lumière sur la répartition de la taxe d'apprentissage répondrait aux préoccupations du ministre de l'éducation nationale.

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. En réponse aux observations de la commission sur les difficultés de la dernière rentrée scolaire, vous avez bien voulu tout à l'heure, monsieur le ministre, prononcer des paroles apaisantes. Mais la situation est telle dans de nombreux établissements que j'aimerais des réponses plus précises aux problèmes qui se posent d'urgence.

Il ne se passe pas en effet de jour sans que, comme la plupart de mes collègues, je sois saisi des récriminations des parents, des enseignants, des élèves et des chefs d'établissement qui se plaignent de graves insuffisances d'effectifs en personnel enseignant auxquelles ils sont encore confrontés à cette époque de l'année. Dans des villes de la banlieue parisienne, comme Champigny-sur-Marne, plusieurs établissements connaissent de telles difficultés et — vous le savez sans doute — le personnel du rectorat de Créteil, qui est chargé de la gestion du corps enseignant, s'est déclaré impuissant à trouver des solutions et a déclenché un mouvement de grève.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je vous demande de préciser deux points :

D'une part, pourquoi les besoins en enseignants n'ont-ils pas été appréciés à leur juste valeur et à temps ? Pourquoi attendre la veille, si ce n'est le lendemain de la rentrée pour procéder aux affectations du personnel enseignant ?

D'autre part, quelles mesures entendez-vous prendre, dans l'immédiat, pour remédier au manque de personnel de certains établissements, et surtout pour que l'an prochain la rentrée s'effectue dans de meilleures conditions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne crois pas avoir tout à l'heure dissimulé les difficultés que l'on peut constater. Elles sont cependant localisées et malheureusement, semble-t-il, dans le rectorat, dans le ressort duquel se trouve votre circonscription. Les moyens ont peut-être été trop tardivement communiqués aux administrateurs chargés de les répartir.

Mais, sans vouloir prolonger le débat, j'estime que le reproche d'imprévision qui nous est adressé à propos du gonflement des effectifs est un peu léger. En effet, nos critères sont non plus démographiques mais psychologiques. Il convient dorénavant d'anticiper sur la manière dont les parents d'élèves et les élèves interprètent les dispositions que nous avons prises concernant les redoublements. Si les 20 000 ou 25 000 élèves supplémentaires qui se présentent chaque année dans les collèges étaient répartis sur toute la France, il n'y aurait aucun problème.

Mais, lorsque dans certaines régions une proportion plus forte de jeunes se présente dans les collèges — ce que nous souhaitons — et si de surcroît s'y ajoutent certains mouvements démographiques, comme on le constate parfois dans la grande ceinture parisienne, alors se posent des difficultés de gestion.

Nous sommes en train de préparer — et c'est normal — la rentrée de 1983 ; nous tirons les leçons de celle de 1982, pour corriger ce qui peut l'être, étant entendu que l'imprévisible ne saurait l'être. C'est ce à quoi nous nous employons avec l'administration rectorale et l'inspection d'académie.

M. le président. La parole est à M. Sprauer.

M. Germain Sprauer. Monsieur le ministre, l'année dernière, au moment de la discussion budgétaire, j'avais appelé votre attention sur les personnels de l'enseignement supérieur travaillant en coopération. Ces personnels, dont la plus grande partie est affectée en Afrique du Nord, se trouvent toujours dans une situation aussi précaire.

Vous aviez créé, au budget de l'année dernière, 400 postes pour la titularisation des assistants vacataires travaillant dans les universités françaises, et j'avais prévu un amendement réservant 10 p. 100 de ces postes à des enseignants en coopération. Vous m'aviez dissuadé de le présenter et promis que la situation de ces personnels retiendrait toute votre attention.

Je constate que, dans le projet de budget pour 1983, il y a également 200 postes pour les assistants non titulaires.

Selon le rapport de la commission des finances, vous avez prévu 100 postes de maître auxiliaire de l'enseignement supérieur en 1982.

Est-ce que les postes ainsi créés pourront concerner autant que possible les universités où enseignaient les coopérants avant de travailler dans le cadre de la coopération et les différentes disciplines qui les concernent ?

Quel est le nombre de postes de maître auxiliaire qui seront réservés aux coopérants et que vous comptez créer en 1983 ?

Je pense que vous affecterez en priorité à ces postes les personnels ayant été inscrits sur la liste L.A.F.M.A. et possédant les diplômes requis — doctorat d'université ou d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, cette affaire a non seulement suscité notre réflexion, mais elle nous a également conduit à engager certaines actions.

Nous avons tenu les engagements qui avaient été pris avant nous mais non respectés. C'est ainsi que nous avons titularisé une certaine de ceux que l'on a appelé les « reçus-collés » qui avaient suivi la procédure complète conduisant à la titularisation, mais qui n'avaient jamais été titularisés. Il fallait mettre un terme à ce contentieux pour des hommes et des femmes qui méritaient cette titularisation.

Nous avons eu aussi des problèmes à régler concernant une certaine de coopérants contractuels qui ont été remis à la disposition de la France, notamment par l'Algérie. Il a fallu trouver une procédure tout à fait exceptionnelle pour leur permettre de demeurer, à leur retour en France, dans l'enseignement supérieur durant deux années, afin qu'ils puissent continuer leurs travaux de recherche et se faire connaître du monde universitaire, pour leur permettre de présenter dans de meilleures conditions leur candidature aux emplois créés.

Il y a, dans ce problème des coopérants à l'étranger, un double aspect : celui de la qualité de la politique de coopération conduite par la France et celui du sort de ces personnels. Plusieurs centaines de coopérants travaillent actuellement dans l'enseignement supérieur à l'étranger, notamment dans des pays francophones. Et, pour eux, le nombre de postes budgétaires actuels ne permet pas de trouver des solutions rapides. M. le ministre des relations extérieures, le ministre de la coopération et moi-même avons demandé à M. le Premier ministre d'envisager, dans le budget pour 1984, la création d'un certain nombre de postes. Ceux-ci permettraient à la fois de régulariser la situation de ces coopérants et de créer un volant de professeurs de l'enseignement supérieur qui pourraient exercer à l'étranger sans que leur université d'origine soit pénalisée par leur départ. Ils pourraient ainsi retrouver leur poste à leur retour. Nous avons l'ambition de mettre en place un nouveau régime de coopération inter-universitaire. Il ne s'agirait plus seulement de prêter des hommes ou des femmes, mais d'élaborer des projets intégrés, comportant la préparation de programmes, y compris de recherche, programmes qui seraient mis en œuvre par des équipes qui viendraient sur place.

Telles sont les orientations de la politique en cours. Une certaine de coopérants ont déjà été affectés comme assistants dans des universités françaises à leur retour. Mais le problème a une ampleur bien plus grande, et le Gouvernement, en particulier le ministre de l'éducation nationale, se préoccupe à la

fois de son aspect humain et du maintien du rayonnement culturel et intellectuel de la France.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Monsieur le ministre, je souhaiterais prolonger le débat sur le problème du remplacement des maîtres que vous avez évoqué dans votre intervention.

Vous savez que cette question suscite indiscutablement une certaine irritation des parents d'élèves, en particulier dans l'enseignement secondaire et technique. En effet, il arrive que, pendant des congés de courte durée, et qui peuvent malheureusement se renouveler plusieurs fois dans l'année, certaines matières obligatoires cessent d'être enseignées, parfois pendant plusieurs dizaines d'heures.

Je sais bien que vous avez estimé qu'il était prioritaire d'assurer d'abord les enseignements obligatoires et que, avec les moyens supplémentaires mis à votre disposition, vous avez tenté de combler les lacunes du passé, notamment celles qui sont apparues pendant les cinq années qui ont précédé 1981. Mais je crois qu'il faudrait, en 1983, avancer vers la solution de ce problème, et je vous poserais deux questions à ce sujet.

Serait-il possible, dès l'année 1983, de tenter une expérience dans une ou plusieurs académies où le taux d'absentéisme est plus élevé qu'ailleurs pour étudier, sur le plan technique, quelle solution peut être apportée à ce problème du remplacement des maîtres ?

Deuxième question, qui prolonge la première : est-ce que la création d'un corps de titulaires remplaçants dans l'enseignement secondaire répondra totalement à ces difficultés nées d'un absentéisme de courte durée ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, j'ai dit tout à l'heure que l'absentéisme constitue l'un de nos trois très grands sujets de préoccupation. J'ai indiqué que M. le Premier ministre avait pris en compte ce problème, et j'ai l'espoir que nous parviendrons très prochainement à des solutions qui permettront de ne pas rencontrer de problèmes sérieux dans les mois qui viennent, et donc d'assurer au mieux l'année 1983.

Vous avez suggéré de procéder à une expérimentation ; mais vous comprendrez qu'il serait léger de ma part de vous répondre positivement avant d'avoir étudié attentivement votre proposition. Nous le ferons dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le corps de titulaires remplaçants, je dois avouer que nous ne sommes pas encore sûrs de très bien cerner tous les problèmes posés par les remplacements, qu'ils soient de courte ou de longue durée.

En revanche, j'ai été conduit, compte tenu de la situation, à prendre des mesures rigoureuses. C'est ainsi que j'ai supprimé des détachements et sursis des stages, ce qui est, je le concède, contraire à ce que nous souhaitons sur un plan général. Mais cela devait être fait, car notre premier devoir est d'agir pour qu'il y ait toujours un enseignant devant les élèves d'une classe.

J'ai aussi suspendu le départ des détachés vers les pays d'outre-mer, car, à cette période de l'année, il aurait été grave de retirer des enseignants d'un établissement.

Quoi qu'il en soit, il s'agit là de l'un des très grands problèmes auxquels nous avons à faire face, et je vous remercie de votre suggestion que nous étudierons, ensemble, si vous le voulez bien.

M. le président. La parole est à M. Deschaux-Beaume.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Monsieur le ministre, notre collègue Jean-Claude Porthault, rappelé d'urgence dans sa circonscription, m'a chargé de vous présenter la question qu'il entendait vous poser.

Les statistiques nationales font apparaître une baisse globale des effectifs scolaires du premier degré.

La croissance des élèves en maternelle, qui a été de 74 000 élèves en 1981 et de 30 000 élèves en 1982, est compensée par une diminution plus importante dans le cycle élémentaire, où les effectifs ont diminué de 147 000 élèves en 1981 et de 120 000 élèves en 1982.

Avec moins d'élèves et autant ou plus de postes, grâce aux créations récentes, la situation devrait s'améliorer.

Mais la statistique nationale ne rend pas compte des phénomènes complexes et multiples provoqués aux niveaux départemental et local, par les flux des populations difficiles à cerner, d'autant plus qu'une diminution des effectifs dans un secteur n'entraîne pas une récupération proportionnelle de moyens.

Des exemples locaux de taux de récupération le démontrent. Une classe peut être récupérée par fermeture pour une baisse de 90 élèves en milieu urbain dans des écoles de huit à quinze classes. Et le taux est encore plus faible en milieu rural où une baisse de plus de 200 élèves est nécessaire pour récupérer un poste.

En revanche, une augmentation parfois faible de la population scolaire entraîne presque automatiquement la création de classes supplémentaires.

Ces flux de population se réalisent à deux niveaux : des flux localisés, du centre des villes vers les périphéries de la première couronne et même, maintenant, de la deuxième couronne, en raison d'une tendance à la « réurbanisation » au-delà du secteur aggloméré ; les flux d'ampleur géographique plus importante, par exemple, à partir de l'agglomération lyonnaise vers les départements de l'Ain et de l'Isère ou à partir de l'agglomération parisienne vers les départements de l'Oise, de l'Eure-et-Loir et de l'Eure.

Pour le département du Loiret, le taux de progression de la population est de 1,2 p. 100 par an, alors qu'entre 1975 et 1982 la moyenne française a connu une progression de 0,4 p. 100 seulement.

Une trentaine de départements connaissant une progression démographique semblable rencontreront des difficultés importantes pour l'accueil des enfants dans l'enseignement du premier degré à la prochaine rentrée scolaire.

En l'absence de création de postes d'enseignant pour le premier degré au budget 1983, comment comptez-vous, monsieur le ministre, donner à ces départements les moyens de résoudre ces difficultés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je vous confirme que ce problème constitue notre troisième grave sujet de préoccupation, et il importe que nous en prenions l'exacte dimension.

On peut penser que vingt-quatre à vingt-six départements rencontreront des problèmes de cette nature. Je souhaite que, le plus rapidement possible, tous les partenaires concernés — parents d'élèves, élus, syndicats d'enseignants et, bien entendu, si vous le permettez, mon administration (*sourires*) — puissent organiser les rencontres nécessaires pour faire le point exact des prévisions, et cela, si possible, un peu avant la réunion des commissions techniques paritaires. Ainsi, le Gouvernement pourra prendre la pleine mesure des problèmes auxquels il sera confronté, et je pourrai étudier ce dossier sur des bases sérieuses.

Vous avez vous-même reconnu qu'il était difficile de parvenir à un parallélisme exact entre les fermetures inévitables dans certaines régions et la nécessité d'ouvertures très rapides dans d'autres régions. Et c'est là l'un des grands problèmes de gestion que nous rencontrons.

Mais, au-delà de la rentrée de 1983, nous avons le devoir de réfléchir sur ce que devra être la politique en ce domaine au cours des dix prochaines années. En effet, on ne peut pas figer à jamais des chiffres sans tenir compte des mouvements inhérents aux évolutions économiques et sociales de notre pays. Il y a donc deux actions : une action immédiate à préparer et une action à beaucoup plus long terme à envisager avec les élus, les syndicats d'enseignants et les parents d'élèves.

M. le président. La parole est à M. Didier Chouat.

M. Didier Chouat. Monsieur le ministre, c'est au nom de notre collègue M. Beaufort, député du Finistère, qui a dû nous quitter, que je pose cette question.

Notre collègue Mme Chaigneau a souligné ce matin l'importance des mesures que vous avez prises afin de lutter efficacement contre les inégalités scolaires avec la création des zones d'éducation prioritaire, notamment en zone urbaine.

Élu d'une circonscription essentiellement rurale, M. Beaufort témoigne de la satisfaction ressentie dans l'académie de Rennes à la suite de la création d'une zone d'éducation prioritaire dans la zone très défavorisée du centre-Bretagne.

Pendant longtemps, nous avons tous dénoncé la conjonction de l'inadaptation de notre système scolaire et des mauvaises conditions engendrées par l'environnement économique, social et culturel. En effet, cette conjonction accroît les inégalités. Grâce à ces zones d'éducation prioritaire, ces problèmes sont enfin pris à bras-le-corps.

Les Z.E.P. sont maintenant déterminées, les équipes d'animation sont ou se mettent en place, des projets sont mis en œuvre, des moyens supplémentaires sont accordés.

Confiant dans l'avenir de cette entreprise, M. Beaufort souhaitait vous demander, monsieur le ministre, d'une part, quelles mesures vous comptez prendre pour assurer la poursuite et l'amplification de ces actions, étant entendu que l'aspect qualitatif dans ce domaine est aussi important que l'aspect quantitatif ; d'autre part, étant reconnu leur caractère profondément novateur — concertation très large, participation d'intervenants multiples, utilisation de moyens pédagogiques modernes — si vous envisagez de diffuser et d'exploiter les bilans de ces actions dans la perspective d'une rénovation globale de notre système éducatif, et, dans l'affirmative, de quelle façon et dans quels délais.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je n'avais pas eu l'occasion de dire à Mme Chaigneau avec quel intérêt j'ai écouté son intervention de ce matin. Elle a en effet remarquablement rapporté les expériences conduites dans la région de La Rochelle.

Nous entendons bien continuer l'action engagée, et nous établirons un bilan des résultats, qui sera publié pour que chacun puisse en tirer profit.

J'ajoute que je me plais à rendre hommage à la manière dont ces projets ont été mis au point. Si, parfois, ceux qui ont participé à ces expériences n'ont pas disposé de tous les moyens qu'ils escomptaient, je leur demande de ne pas se décourager. En effet, nous ne renoncerons pas à cette politique, la seule qui nous semble réellement adaptée aux besoins inégaux de ce pays. C'est probablement à travers un approfondissement de ces méthodes en milieu rural que l'on pourra lutter contre la désertification des campagnes. Il s'agit là d'un instrument d'avenir, le plus souvent utilisé jusqu'à présent en zone urbaine ou péri-urbaine, mais qui doit être étendu aux zones rurales. Nous étudierons cela avec les participants, et j'espère que des circonstances plus favorables dans les temps à venir nous permettront, comme nous le faisons déjà en prenant en compte les besoins des populations les plus défavorisées de chaque département, d'aller plus avant vers une meilleure répartition des moyens.

M. le président. La parole est à M. Deschaux-Beaume.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Monsieur le ministre, cette question vous est posée par notre collègue Charles Metzinger qui, retenu dans sa circonscription, m'a chargé de vous la présenter. Bien que vous y ayez partiellement répondu à propos de la précédente question que je vous ai posée, je la maintiens, d'abord pour accomplir la mission qui m'a été confiée, mais aussi parce qu'elle ne concerne pas seulement l'enseignement du premier degré et qu'elle pose un nouveau problème.

Le budget de l'éducation nationale va en croissant sans que, pour autant, les limites de la satisfaction soient jamais atteintes.

C'est en particulier l'attribution des moyens en postes budgétaires qui soulève chaque année contestations et discussions. Les critères de répartition de ces moyens sont essentiellement quantitatifs. Les modes de comparaison sont fondés sur les effectifs et les heures enseignées. Or il arrive que des erreurs de prévision apparaissent au moment de la rentrée.

C'était le cas dans l'académie de Nancy-Metz, par exemple, où l'on s'était trompé de 3 000 élèves dans le second cycle.

La rigidité des critères rend alors difficile l'indispensable adaptation à travers une gestion encore trop centralisée.

Pour mieux utiliser les moyens existants, il conviendrait sans doute aussi de réduire le temps de travail scolaire hebdomadaire, qui est le plus lourd d'Europe, et d'aménager le rythme scolaire actuel.

Monsieur le ministre, faute de pouvoir indéfiniment augmenter le budget, le temps n'est-il pas venu d'envisager une meilleure utilisation des moyens disponibles, en les répartissant autrement qu'en vertu de critères quantitatifs ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, c'est un vaste problème que celui des rythmes scolaires et nous sommes parfaitement conscients que nous ne le résoudrons pas en augmentant indéfiniment les moyens mis à la disposition de l'éducation nationale.

Il faut par ailleurs que nous assurions l'indispensable formation continue des enseignants dans des limites budgétaires raisonnables.

Il faut aussi faire en sorte que le contenu des enseignements corresponde à ce que à la fois les pédagogues et les médecins jugent souhaitable pour les jeunes selon leur âge.

Nous devons encore améliorer les conditions de travail des enseignants sans oublier, toutefois, que le service public a pour finalité de former les enfants. Il est donc exclu que nous réduisions les horaires des enseignants en diminuant le temps d'enseignement.

En revanche, une meilleure composition des programmes et une meilleure répartition du temps de travail dans la journée, qui pourraient d'ailleurs s'inspirer des expériences étrangères, devraient permettre de progresser vers la réalisation des trois objectifs que j'ai énoncés : la qualité de l'enseignement, la formation continue des enseignants et l'allègement des conditions de travail.

La question des rythmes scolaires n'est donc pas simple à traiter. Songez qu'il est déjà bien difficile de fixer la date des vacances. Cette modeste décision, qui suppose que l'on concilie tant d'intérêts contradictoires, exige une grande persé-

véance. La date à peine fixée, encore vous demande-t-on de la remettre en cause! Je ne le ferai pas. Les dates retenues vaudront aussi longtemps que nous n'aurons pas résolu le problème clé des rythmes scolaires. Mais nous y travaillerons ensemble.

M. le président. La parole est à Mme Frachon.

Mme Martine Frachon. Monsieur le ministre, depuis de très nombreuses années, la plupart des parents d'élèves et des enseignants désapprouvaient le fait que certains enseignements fussent considérés comme secondaires. Tel était le cas du dessin, de la musique, de l'enseignement manuel et technique et de l'éducation physique, tandis que les matières dites « nobles », comme le français, les mathématiques ou les langues, bénéficiaient d'une priorité budgétaire.

Or les coefficients appliqués dans les examens maintiennent, sinon renforcent cette distinction pour cette année et les années à venir. C'est tout à fait choquant car nous continuons à penser que toutes les matières enseignées sont porteuses des mêmes valeurs et que la revalorisation des enseignements prétendument secondaires est une des conditions de l'égalisation des chances entre les enfants.

La reconnaissance des qualités individuelles de l'enfant devrait être de droit. Abolir cette distinction, c'est accepter enfin que tous les modes d'expression concourent également à sa valorisation personnelle, qu'il s'agisse des mathématiques ou de la musique, du français ou des activités manuelles et techniques, des langues ou du sport.

Le retard accumulé dans le passé par les matières dites à tort secondaires ne saurait se perpétuer. La justice passe par un rattrapage obligatoire et soutenu en ce qui concerne les créations de postes, notamment pour l'éducation manuelle et technique. Le premier effort accompli en 1982 doit se poursuivre et s'accélérer dans les années à venir.

Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour que l'éducation manuelle et technique soit réellement dispensée à tous les enfants de C.E.S. et pour que cette discipline perde le label de matière secondaire? Quel calendrier envisagez-vous pour éponger le passif accumulé par les précédents ministres?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Madame le député, votre question s'enchaîne naturellement à la précédente qui abordait déjà le contenu des enseignements.

Je considère qu'il n'y a pas de matière noble ou de matière non noble. Nous avons à délibérer ensemble pour déterminer ce qui est le plus utile pour l'élève, ce qui peut faire de lui un être libre et cultivé tout en l'orientant vers une formation professionnelle. Cela implique assurément un développement des enseignements manuels et techniques et de l'enseignement technique dans les collèges. Nous en avons l'ambition, car il ressort des premières conclusions de la commission Legrand qu'il s'agit d'une nécessité.

Cela étant, nous avons à corriger des inégalités dans le recrutement des enseignants. On s'étonne parfois que l'accent soit mis sur telle ou telle discipline et on en déduit hâtivement qu'on se désintéresse des autres. Ce n'est évidemment pas le cas, mais nous devons tenir compte de nombreux facteurs, des besoins mais aussi de la structure des corps enseignants : âge, départs à la retraite. D'autres disciplines étaient elles aussi très en retard.

Il ne s'agit pas de niveler les effectifs mais de les adapter aux nouvelles conceptions que nous avons des programmes selon les établissements et selon les niveaux.

Evidemment, il n'est pas simple de s'attaquer au contenu des programmes. Je préfère d'ailleurs au verbe « attaquer » — qui sous-entend toujours des positions défensives — le verbe « aborder ». C'est donc avec toutes les parties concernées que nous aborderons le problème essentiel des programmes et de l'équilibre des disciplines aux différents niveaux.

M. le président. La parole est à M. Giovannelli.

M. Jean Giovannelli. Monsieur le ministre, ma question concernera l'enseignement technique long.

Le budget de 1982 comme le projet de budget pour 1983 mettent en évidence les efforts essentiels accomplis par votre ministère en faveur de la revitalisation des L.E.P. et de la promotion de l'enseignement technique court.

Dès la dernière rentrée scolaire, cette volonté du Gouvernement a eu pour effet de provoquer un afflux de jeunes ayant obtenu un B.E.P. vers les classes de première d'adaptation. Nombre de ces jeunes, en dépit de bons dossiers, n'ont pu trouver de place, ces classes n'étant pas assez nombreuses.

Or les filières du technique long présentent l'intérêt d'être souples. Il est possible, pour un jeune qui a d'abord reçu une formation professionnelle dans un L.E.P., d'y parfaire sa formation, qui débouche alors sur un baccalauréat de technicien

ou même sur les classes de B.T.S. Des milliers de jeunes ont déjà suivi ces filières et ont donné à notre pays des cadres techniques très appréciés dans les entreprises. Ce flux de maheu- reusement été trop restreint jusqu'en 1981.

Ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de créer de nouvelles « passerelles » entre l'enseignement technique court et l'enseignement technique long et de consentir un effort prioritaire pour l'accueil en première d'adaptation en augmentant et en diversifiant le nombre de sections de ces classes et des terminales correspondantes? On offrirait ainsi une nouvelle chance aux jeunes ayant échoué au baccalauréat.

Enfin, ne serait-il pas judicieux de développer massivement au cours des prochaines années les sections de B.T.S., notamment les sections consacrées aux technologies nouvelles, qui sont l'objet d'une forte demande sociale parce qu'elles permettent une bonne insertion professionnelle?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je partage tout à fait votre analyse.

Les soixante-cinq classes de première d'adaptation ouvertes en 1982 ont permis de recevoir 1 700 élèves supplémentaires, soit une augmentation de 15 p. 100. Nous poursuivrons cet effort. En outre, soixante-deux sections de techniciens supérieurs ont été créées à la rentrée de 1982.

Je crois beaucoup au développement de l'enseignement technique long, car il a le double avantage de permettre une insertion professionnelle assez rapide mais aussi de laisser ouverte la voie des études supérieures. Or notre souci est de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. Le développement des classes de B.T.S. s'inscrit donc dans nos objectifs politiques, à savoir décloisonner les enseignements en multipliant les passerelles. Les études courtes ont leur intérêt car elles permettent, quand il le faut, de sortir du système scolaire nanti d'une qualification, mais elles ne doivent pas devenir des impasses, comme c'est encore trop souvent le cas.

M. le président. La parole est à M. Bateux.

M. Jean-Claude Bateux. Monsieur le ministre, intervenant l'an dernier à propos du budget de l'éducation nationale, j'avais souligné la nécessité d'un effort soutenu en faveur de l'enseignement technique public, dont la dégradation et les insuffisances sont à porter au passif du bilan des vingt dernières années.

Je me réjouis de voir que la volonté gouvernementale rejoint mes préoccupations, tant par la priorité budgétaire accordée cette année à l'enseignement technique que par les décisions prises par le conseil des ministres du 13 janvier 1982. A cette occasion, le montant des bourses a été triplé et les premières mesures ont été prises en vue d'augmenter les capacités d'accueil, en même temps qu'était affirmé le désir de rénover la pédagogie.

Parmi le grand nombre des préoccupations afférentes à cet enseignement, j'avais insisté sur la nécessité de renouveler le parc de machines-outils, qui représente 10 p. 100 de son homologue industriel mais dont la moitié date de douze à dix-neuf ans. L'acquisition de 1 500 machines prévue au budget de 1982 ne suffisait pas à assurer le renouvellement des machines de dix-neuf ans. Cependant, des contrats Etat-région ont permis une rénovation supplémentaire de ce parc.

Le même conseil des ministres du 13 janvier 1982 a adopté un budget triennal de 430 millions de francs par an. L'enjeu est formidable puisque la qualification des futurs ouvriers et techniciens en dépend et que s'ouvre ainsi un créneau pour l'industrie de la machine-outil française, qui allait à la dérive en 1981 et qui fait aujourd'hui l'objet d'un plan de relance. Nous souhaitons qu'elle devienne le fournisseur privilégié de nos établissements d'enseignement, à condition que la qualité du matériel produit soit conforme aux exigences de la technologie moderne.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous présenter le bilan des mesures prises depuis le mois de janvier? Combien de machines ont été acquises? Quel a été l'impact des commandes sur le marché français? La production nationale est-elle à même de fournir les machines nécessaires?

Enfin, comment la rénovation indispensable du matériel des L.E.P. et des lycées techniques sera-t-elle poursuivie en 1983?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, les marchés portant sur la première année ont été conclus et les livraisons commencent. Ceux des deuxième et troisième années ont été lancés. M. le ministre de la recherche et de l'industrie et moi-même avons préféré lancer la troisième année à l'avance, pour que les fabricants de machines-outils puissent établir leur propre programmation et produire ainsi à meilleur compte.

Le plan de 1300 millions de francs sur trois ans est donc en voie d'exécution. Lorsqu'il sera achevé, nous devons faire un bilan en y associant les régions qui, ainsi que vous l'avez indiqué, ont participé à la rénovation du parc de machines de l'enseignement technique.

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que la phase des questions se déroule par périodes de trente minutes pour le groupe socialiste, de vingt minutes pour les deux groupes de l'opposition et de quinze minutes pour le groupe communiste.

La première tranche de trente minutes étant achevée pour le groupe socialiste, nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Desanlis.

M. Jean Desanlis. Monsieur le ministre, lors de la dernière rentrée scolaire, on a constaté l'absence de nombreux professeurs et cadres administratifs dans les établissements d'enseignement secondaire et principalement dans les collèges ruraux. Cette situation s'est prolongée pendant plusieurs semaines et, dans de nombreux cas, elle n'est même pas encore réglée deux mois plus tard, au moment où nous discutons le projet de budget de l'éducation nationale pour 1983.

Le montant de ce budget vous permettra-t-il d'assurer la rentrée scolaire de 1983 dans de meilleures conditions que celles que nous avons connues en 1982 ?

Vous avez déclaré tout à l'heure qu'il en irait bien ainsi. Nous aimerions savoir si vous avez réellement les moyens de tenir cet engagement lourd de présomption. Les enseignants et les parents d'élèves attendent de vous des éclaircissements.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, ainsi que je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, nous avons d'ores et déjà prévu d'affecter plus tôt les personnels titulaires, afin de pouvoir mieux recenser les besoins de suppléance. Nous avons également décidé d'appliquer à l'ensemble des maîtres auxiliaires des dispositions qui les lieront davantage aux obligations du service public.

Vous pouvez appeler cela de la présomption. Disons que c'est une ambition.

Nous avons également, aujourd'hui, une meilleure connaissance des disciplines où les enseignants ont fait défaut au plan national. Il s'agit notamment des mathématiques et de la physique, pour lesquelles l'attraction du secteur privé s'exerce assez fortement sur les professeurs titulaires comme sur les auxiliaires.

Je le rappelle une fois de plus, nous avons décidé que, l'an prochain, une seule proposition de poste serait adressée aux maîtres auxiliaires. Cette disposition permettra de lever toutes les hésitations qui, même si elles sont motivées par de bonnes raisons personnelles, peuvent nuire à la répartition des enseignants sur les emplois à pourvoir.

Telles sont, parmi les mesures que j'ai déjà évoquées, celles qui me paraissent les mieux appropriées pour assurer une bonne rentrée scolaire.

M. le président. La parole est à M. Koehl.

M. Emile Koehl. « La meilleure manière de sauver le dialecte ou de le maintenir, c'est de parler l'allemand et de bien le parler. » La maîtrise par les habitants de la région Alsace de deux langues fonctionnelles, le français et l'allemand, est, après bien des péripéties, entrée dans les mœurs.

Aujourd'hui, au terme de la première décennie de la réintroduction de l'allemand dans les écoles élémentaires d'Alsace et de Lorraine et après une période de tâtonnement, voire d'incertitude, la valeur de l'effort accompli s'impose, mais demeure aussi la préoccupation des difficultés restant à surmonter.

Il serait, bien sûr, exagéré d'affirmer que l'initiation à l'allemand n'est pas assurée dans de bonnes conditions dans la plupart de nos écoles. A l'inverse, il serait utopique de croire que tous les moyens ont été mis en œuvre pour aboutir à une généralisation en profondeur de cet enseignement spécialisé.

Il serait aussi illusoire de croire que la circulaire rectoriale du 9 juin 1982 sur la langue et la culture régionales en Alsace, même si elle consacre sans ambiguïté la reconnaissance de la spécificité culturelle et linguistique de notre région, peut contribuer à une progression réelle et systématique sur le terrain, alors que ses principales dispositions s'appuient sur le principe du volontariat et excluent toute possibilité de rétribution supplémentaire par voie de revalorisation indiciaire. Au surplus, je suis amené à constater que le problème de la formation des maîtres, tant au niveau de la formation initiale qu'à celui de la formation continue, n'a pas, à l'épreuve des faits, trouvé de solution satisfaisante.

C'est ainsi que, pour la formation initiale, une solide formation linguistique en allemand n'est envisagée que pour les enseignants qui le « souhaitent » après leur entrée à l'école normale. La stricte obligation pour les élèves-maîtres de la nouvelle formation d'enrichir par des heures d'enseignement obligatoire leur compétence linguistique n'a pas été mentionnée alors que nous nous trouvons dans une région où le bilinguisme constitue l'environnement naturel des familles, surtout dans les zones à très forte prédominance dialectale. Dès le départ, le concours d'entrée à l'école normale devrait d'ailleurs comporter une épreuve obligatoire d'allemand, et pas simplement une épreuve optionnelle donnant lieu à bonification.

Pour ce qui concerne la question de la formation continue des enseignants, les stages de culture régionale, et en particulier les stages d'allemand, constituent un créneau important du dispositif académique de formation continue pour les enseignants du premier degré.

M. le président. Monsieur Koehl, je vous prie de poser votre question !

M. Emile Koehl. Pour favoriser la promotion du bilinguisme dans une région située à proximité des frontières allemande et suisse, des crédits d'Etat devront être débloqués pour obtenir la revalorisation indiciaire de tous les enseignants participant à l'initiation à l'allemand dans les écoles élémentaires.

Monsieur le ministre, vous serait-il possible de m'indiquer les mesures que vous comptez prendre en vue de satisfaire les exigences culturelles de la population alsacienne et mosellane ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Dans la problématique de l'enseignement précoce des langues vivantes, l'académie de Strasbourg et la Moselle voisine tiennent une place particulière pour des raisons à la fois historiques et linguistiques.

On peut en effet considérer que dans ces régions, et plus encore en Alsace qu'en Moselle, l'apprentissage précoce de l'allemand contribue, au moins pour partie, au maintien et au renforcement du patrimoine culturel et linguistique.

Vous avez évoqué la circulaire qui traite de ces problèmes, monsieur le député, et j'ai cru comprendre qu'elle recueillait votre approbation.

Je rappelle que 37 000 élèves dans l'académie de Strasbourg et 9 200 en Moselle suivent cet enseignement précoce sur 68 000 au total, soit, respectivement, 54,5 p. 100 et 13,5 p. 100. L'enseignement se fait quasi exclusivement au cours moyen première année et au cours moyen deuxième année et touche près de 80 p. 100 des élèves de ces niveaux.

La moyenne horaire hebdomadaire y est comprise entre deux heures et deux heures trente, soit une demi-heure par jour environ, et presque tous les maîtres assurant cet enseignement sont titulaires de leur classe.

En quasi totalité, les maîtres utilisent les méthodes audiovisuelles, essentiellement celle développée par M. Holderith, d'abord à l'intention des dialectophones, et ensuite des franco-phones.

M. le recteur Deyon a réuni au printemps 1982 un groupe de travail sur cette problématique. Il a notamment proposé la généralisation de l'initiation à l'allemand dans tous les cours moyens avec, à moyen terme, le début de l'initiation au cours élémentaire deuxième année, d'abord à titre expérimental.

Par ailleurs, le groupe de travail a recherché une meilleure intégration de cette initiation dans les activités du tiers-temps pédagogique, en s'appuyant également sur les expériences de mise en œuvre de la méthode Holderith.

Je profite de l'occasion pour rappeler que, conformément au vœu de M. le Président de la République, la politique du Gouvernement respecte et tend à encourager les langues et cultures régionales, en particulier la langue et culture de votre région, monsieur le député.

M. Emile Koehl. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-huit heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en arrivons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre, l'instauration d'une réelle gratuité scolaire est un élément fondamental de la lutte contre la ségrégation sociale et l'échec scolaire, un élément, aussi, de la démocratisation de l'enseignement à tous ses niveaux.

Cette gratuité doit être totale, conformément aux intentions de vos illustres prédécesseurs de la III^e République, et non théorique, ce qui implique la gratuité effective de tous les supports

pédagogiques et la prise en compte de tout l'environnement scolaire, comme les transports, les restaurants ou les internats, par exemple.

Le système actuel des bourses doit être, dans son ensemble, profondément revu. Faut-il rappeler que, pour la quatrième année consécutive, la part de bourse scolaire restera fixée à 168,30 francs pour les élèves de collège ?

En cinq ans, les bourses du premier cycle ont été dévalorisées de 60 p. 100 et le nombre des boursiers ne cesse de diminuer.

Dans l'enseignement supérieur, le pouvoir d'achat des bourses n'a cessé de se détériorer gravement. Même si un effort a été fait par le Gouvernement, il sera tout juste maintenu cette année à son niveau actuel, alors que, selon les termes mêmes du rapporteur, l'Université accentue le phénomène de sélection sociale et aggrave les inégalités qui se manifestent dès l'entrée dans le système.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, les familles aux revenus modestes seront encore pénalisées gravement.

Ne pensez-vous pas qu'il faille, dès aujourd'hui et dans les années à venir, de façon persévérante, procéder à un élargissement considérable des bénéficiaires de bourses et d'une augmentation significative de celles-ci ?

Vous avez déjà répondu à une partie de ma question en annonçant un crédit supplémentaire de 40 millions de francs.

Et puisque vous vous êtes montré favorable à une augmentation des crédits pour l'éducation physique, je m'autorise à vous demander, dans les dix secondes qui me restent, à quel moment l'amendement correspondant sera déposé, quel sera le montant de l'abondement et quel sera le chapitre budgétaire concerné.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, j'ai pris un engagement pour les bourses de l'enseignement supérieur. Un amendement sera déposé en seconde délibération.

Pour le reste, je partage les objectifs qui sont les vôtres. Nous comptons engager avec les partenaires une discussion pour concilier justice et efficacité des aides. Le problème est double : il porte non seulement sur le volume des crédits, mais également sur sa répartition, et cela vaut pour les bourses de l'enseignement supérieur, mais également pour les œuvres universitaires et scolaires qui les prolongent dans une bonne mesure : restaurants universitaires, cités universitaires. Procédures et dotations devront être corrigées et majorées pour que, dans l'enseignement supérieur, les plus défavorisés se voient reconnaître des droits plus substantiels. Je sais que cette préoccupation est aussi la vôtre. Dans l'état actuel du budget, je ne peux aller au-delà de ce que j'ai accepté.

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Ma question porte sur les créations de postes d'enseignant.

Ce problème, monsieur le ministre, fait partie de ceux qui ne sont pas résolus par votre projet de budget. De nombreux collègues l'ont également posé, ce qui montre bien son importance.

Après votre première réponse, qui ne m'a pas totalement satisfait, j'espère que vous avez trouvé le moment de la réflexion pour nous apporter des éléments un peu plus positifs.

La forte diminution du nombre des créations d'emplois se fait sentir partout, mais elle est particulièrement sensible dans les maternelles et dans l'enseignement primaire, comme vous l'avez noté vous-même dans votre intervention, monsieur le ministre.

Dans le rapport pour avis que j'ai présenté, j'ai montré que l'argument de l'effort déjà consenti dans le budget précédent n'était pas une justification valable, plus que l'argument démographique.

Les écoles maternelles jouent un rôle spécifique dans la prévention contre l'échec scolaire. Quant au rôle de l'école élémentaire, je crois inutile d'y revenir. A cet égard, l'absence de création de postes conduira nécessairement, à terme, à des difficultés graves.

Je rappelle, pour mémoire, que pour les collèges, le nombre des postes nouveaux d'enseignant sera deux fois moins élevé qu'en 1982, tout comme le nombre de postes nouveaux d'agrégé, alors que l'ensemble des postes mis au concours de recrutement ne sont pas réellement pourvus dans toutes les disciplines. Ce n'est là qu'un exemple.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, ce projet de budget ne me paraît pas pouvoir rester en l'état pour ce qui est des créations d'emplois d'enseignant.

Vous avez indiqué qu'il fallait attendre qu'une analyse plus approfondie soit effectuée pour pouvoir donner une réponse

précise. Mais votre réponse comportait deux volets. Vous avez en effet déclaré qu'une action immédiate était nécessaire et qu'il fallait aussi procéder à une étude portant sur le long terme.

Eh bien ! je vous prends au mot, monsieur le ministre : on peut engager une action immédiate en faisant tout de suite le geste politique qui consiste à donner un début de solution à un problème qui nous préoccupe tous.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je vous répondrai sur l'essentiel, qui est je crois le premier degré. Quand j'ai parlé d'action immédiate, je le rappelle pour qu'il n'y ait pas de malentendu, car nous sommes entre gens de bonne foi, j'ai ajouté qu'une analyse détaillée et précise devrait être faite, en janvier ou en février, avec les partenaires, pour prendre la mesure des problèmes posés par la rentrée de 1983 dans un certain nombre de départements.

L'autre volet, c'est une réflexion conjointe sur l'ensemble du problème, car je ne pense pas que l'on puisse figer de façon absolue et permanente la carte scolaire en ce domaine, étant donné les mouvements démographiques de notre pays. Nous mènerons donc cette réflexion avec les partenaires, et non pas d'une façon autoritaire qui rappellerait les « redéploiements » d'antan.

Depuis seize mois, des postes ont été rétablis dans les départements dont la dotation avait été amputée ; de nouveaux moyens ont été donnés, en fonction de l'évolution démographique, le plus souvent péri-urbaine, constatée dans certains autres départements.

Voilà le seul langage que je puisse vous tenir aujourd'hui ; il importe de se pencher sur le problème pour en mesurer l'ampleur précise, dès le début de l'année 1983.

M. le président. La parole est à M. Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur le ministre, vous avez parlé du remplacement des maîtres comme de l'un des problèmes non résolus. C'est pourtant là un problème qui exige une solution durable, car l'enseignement primaire est un moyen important de lutte contre les inégalités, contre la ségrégation, contre l'échec scolaire.

Comment admettre que des élèves restent pendant de longues semaines, voire des mois, privés de maître ?

Comment admettre, d'autre part, que dans les établissements du secondaire la généralisation des salles de permanence soit devenue un moyen — bien mauvais — de pallier le manque de professeurs ?

Les conséquences d'un tel état de choses sont graves. Ainsi, dans un L. E. P. de ma circonscription, les élèves sont privés de leur professeur de dessin industriel, malade depuis le premier semestre de 1981 : il n'est toujours pas remplacé à ce jour. Dans le même établissement, un professeur d'atelier est hospitalisé pour crise cardiaque depuis le 1^{er} octobre. Il n'a pas été remplacé non plus, car l'administration a besoin, paraît-il, d'un arrêt de maladie supérieur à quinze jours, alors que l'hôpital ne peut fournir qu'un certificat de situation.

De tels faits sont d'autant plus inadmissibles que ce sont les élèves issus des milieux les plus défavorisés qui en sont les principales victimes. Il convient donc, tout en simplifiant les procédures, de créer les meilleures conditions d'une poursuite normale de l'enseignement.

Enfin, monsieur le ministre, j'appelle une nouvelle fois votre attention sur la situation de la plupart des collèges d'enseignement secondaire des Hauts-de-Seine, où le manque de professeurs touche les disciplines du dessin, de la musique, des travaux manuels et de l'éducation physique. Déjà, au cours des années précédentes, ces enseignements, qui sont pourtant des enseignements à part entière et considérés comme tels par les enseignants et les parents, avaient pris du retard. Il s'agit donc, là aussi, de prendre des mesures immédiates.

Tout à l'heure, vous avez dit vos espoirs pour 1983, en ce qui concerne les remplacements et les disciplines non enseignées. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il faut aller le plus vite possible et que les mesures appropriées indispensables doivent être prises pour créer les postes nécessaires là où les professeurs manquent et pour remplacer les maîtres, malades ou absents ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je confirme ce que j'ai dit en ce qui concerne les remplacements. Au demeurant, je n'avais pas classé ce problème dans la catégorie des problèmes non résolus, mais dans celle des problèmes qui ne sont que partiellement résolus.

Vingt millions de francs seront demandés au Parlement dans le collectif 1982 et, d'autre part, nous avons procédé à des

réajustements internes pour dégager des crédits supplémentaires. Cela a déjà été notifié aux recteurs, étant donné l'urgence, de telle manière qu'il n'y ait pas d'élève sans enseignant.

Je confirme enfin que M. le Premier ministre m'a chargé de rechercher une solution pour que l'action entreprise immédiatement soit poursuivie en 1983, ce qui impliquera des efforts supplémentaires.

Je ne puis, aujourd'hui, vous en dire plus ; la discussion est en cours.

M. le président. La parole est à M. Dutard.

M. Lucien Dutard. Monsieur le ministre, les établissements scolaires représentent un patrimoine considérable. La politique menée dans ce domaine est lourde de conséquences au niveau même de l'enseignement.

Il importe donc, dans le cadre des orientations générales, de ne pas faire de faux pas.

Tout retard est préjudiciable à notre système éducatif. Toute erreur ou négligence dans la construction comporte des risques d'accident parfois dramatiques.

La politique qui fut celle de la droite nous a légué un lourd passif.

Pour réussir le changement, il faut donc consacrer des efforts importants à l'entretien et à la rénovation des établissements du premier et du second degré et de l'enseignement technique.

Les programmes de construction devraient donc être réalisés normalement et déboucher sur des établissements de qualité, à taille humaine et tenant compte des effectifs.

Bien entendu, la mise en place de la décentralisation permettra de démocratiser les centres de décision, mais l'Etat doit garder sa part de responsabilité notamment financière.

Aussi ne comprenons-nous pas certaines annulations de crédits, déjà évoquées par mes amis Guy Hermier et Jacques Brunhes. Nous pensons qu'il faut au contraire augmenter l'effort de l'Etat afin d'alléger les charges pesant sur les collectivités locales.

Monsieur le ministre, vous venez d'annoncer que vous ne vous opposeriez pas à un amendement tendant à augmenter les crédits affectés aux constructions scolaires. Pouvez-vous nous indiquer l'ordre de grandeur et l'affectation de ce supplément de crédits ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je n'ai pas le sentiment d'avoir tenu les propos que vous me prêtez au sujet des constructions scolaires. Le compte rendu des débats en fera foi.

Je sais que la décentralisation ne doit pas être la négation des responsabilités de l'Etat. Mais donner et retenir ne vaut. Selon la loi de répartition des compétences, la construction doit incomber aux collectivités locales.

Mais j'ai indiqué que des problèmes d'ajustement allaient se poser dans la mesure où la dotation globale d'équipement doit progressivement recueillir l'intégralité des crédits précédemment votés par le Parlement en faveur des collèges.

En tout cas, le pays doit avoir l'assurance, lorsque le Parlement vote des crédits pour l'éducation nationale et pour les constructions scolaires, que ceux-ci serviront à ces constructions, encore que, *stricto sensu*, les textes ne le prévoient pas. Nous devons donc réfléchir ensemble à ce problème.

Quant aux constructions scolaires, il est possible qu'un complément de dotation soit effectivement proposé par le Gouvernement lors d'une deuxième délibération. Mais, pour le moment, je n'ai présenté aucun amendement à ce sujet.

M. le président. La première période de quinze minutes est achevée pour le groupe communiste.

Au titre des non-inscrits, la parole est à M. Sergheraert.

M. Maurice Sergheraert. Monsieur le ministre, dans le Nord, la rentrée scolaire et universitaire a été laborieuse, sinon catastrophique. A la mi-septembre, pour le seul rectorat de Lille, plus de 300 collèges et lycées avaient deux, trois, voire dix postes non pourvus.

Des mesures énergiques ont certes permis, dans la majorité des cas, de dispenser aux élèves l'enseignement qu'ils sont en droit d'attendre. Mais deux points du projet de budget me semblent particulièrement préoccupants.

Les crédits d'enseignement stagnent en valeur absolue, mais, dans le même temps, les créations d'emplois accroissent les besoins en crédits.

Dans le domaine du sport à l'école, la subvention de fonctionnement allouée à l'union nationale du sport scolaire restera inchangée, bien que l'union doive assumer des charges supplémentaires, comme la rémunération des indemnités des secrétaires départementaux.

Par ailleurs, le chiffre annoncé de 250 créations d'emplois de professeur d'enseignement d'éducation physique et sportive est le plus bas jamais atteint, et plus de la moitié de ces

« créations » sont en fait des intégrations de professeurs adjoints dans le corps des certifiés.

Or d'immenses besoins se font sentir dans les établissements scolaires. Dans la seule académie de Lille, 350 établissements ne peuvent assurer, faute d'enseignants, les trois heures par semaine d'enseignement physique et sportif en premier cycle, et les deux heures en second cycle.

Compte tenu du nombre d'heures qui ne sont pas prises en charge, on peut évaluer à 214 le nombre de postes supplémentaires qu'il faudrait créer pour assurer un enseignement normal dans les lycées et les collèges de cette académie.

Comment, dans les conditions actuelles, envisager les cinq heures par semaine préconisées par la commission Legrand, alors que l'objectif, pourtant plus modeste, de trois heures en premier cycle, et de deux heures en deuxième cycle, qui avait été précédemment fixé, ne peut même pas être atteint ?

Monsieur le ministre, quelle décision comptez-vous prendre pour remédier à cette carence des effectifs dans le domaine de l'enseignement sportif, secteur qui paraît être le parent pauvre du projet de budget que vous nous présentez ?

Pensez-vous pouvoir obtenir de nouveaux crédits qui permettraient à la fois d'améliorer la situation tragique de ce secteur et de rendre un peu d'espoir aux élèves-professeurs dont l'avenir paraît menacé ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, la situation que vous venez de décrire ne nous satisfait pas. Mais on ne rattrapera pas les retards en quinze mois ni même en trois ans. Je demande à être jugé sur ce qui a été fait. Or l'effort global des budgets de 1981, 1982 et 1983 montre l'importance que le Gouvernement attache à l'éducation physique.

Les propositions de la commission Legrand ne doivent pas être confondues, s'agissant d'objectifs figurant dans un rapport qui ne m'a pas encore été remis, avec des mesures à court terme. Je ne prendrai d'ailleurs de décisions définitives sur ces propositions que dans le courant du mois de janvier.

Les prévisions actuelles correspondent au maximum de l'effort budgétaire qui peut être consenti dans ce domaine. Certes, on peut considérer insuffisante la création de 490 postes supplémentaires de professeur d'éducation physique et sportive, mais ce chiffre représente néanmoins un pourcentage non négligeable de l'ensemble des emplois qui ont été créés. En fait, la situation doit être analysée dans le cadre général du projet de loi de finances pour 1983.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Roger Rouquette.

M. Roger Rouquette. Monsieur le ministre, ma question concerne les centres d'information et d'orientation, les C.I.O. Il convient, en premier lieu, de saluer l'effort de recrutement que prévoit votre projet de budget, puisque soixante-dix-sept postes de conseiller d'orientation et treize de directeur de C.I.O. vont être créés.

Cependant, subsiste le problème de la titularisation des auxiliaires employés dans les C.I.O. et dont on peut évaluer le nombre entre 350 et 400 pour l'ensemble de la France.

J'avais déjà appelé votre attention l'an dernier, monsieur le ministre, sur leur situation et vous m'aviez répondu, le 4 février 1981, qu'elle faisait l'objet d'une étude approfondie de la part de vos services.

Cette étude a-t-elle abouti ? Quand les auxiliaires des C.I.O. pourront-ils espérer être titularisés ?

Toutefois, il ne suffit pas de titulariser les auxiliaires. Afin d'éviter d'avoir à en recruter à l'avenir, il serait nécessaire de prévoir la création de postes de titulaire-remplaçant, ce qui permettrait d'assurer tous les remplacements.

De plus, de nouvelles priorités dont la charge incombe en partie aux C.I.O. ont été définies par le Gouvernement. Celles-ci concernent des interventions dans les Z. E. P., dans les L. E. P., dans les plans pour les seize-dix-huit ans et les dix-huit-vingt et un ans.

Il en résulte un accroissement de la charge de travail du personnel des C.I.O. Il serait donc nécessaire d'en tenir compte à l'occasion de la création des postes.

Certes, je n'ignore pas que le nombre de ces postes a été porté de 100 — chiffre ridiculement bas trouvé dans « l'héritage » — à 120 dans le budget de 1982 et que l'on prévoit de le faire passer à 140 dans ce projet de budget. Cependant, ce dernier chiffre est encore loin de correspondre aux besoins.

Par ailleurs, l'an dernier, vingt postes de documentaliste ont été créés. Que prévoit le projet de budget de l'éducation nationale pour 1983 ?

Monsieur le ministre, il est dommage que ce projet de budget pour 1983 ne prévoit aucune étatisation des C.I.O. Par ailleurs, il serait souhaitable que soient accélérées la modernisa-

tion des moyens, notamment en informatique, ainsi que la formation des conseillers d'éducation en cette matière.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, un projet de décret de titularisation des auxiliaires des centres d'information et d'orientation a été soumis au conseil supérieur de la fonction publique, et il sera prochainement transmis au Conseil d'Etat. Il permettra la titularisation des auxiliaires par liste d'aptitude.

Tout en notant la progression du budget, vous avez constaté que des besoins subsistent. C'est au demeurant une des caractéristiques de l'ensemble de l'éducation nationale. En tout cas, soyez persuadé que le Gouvernement est parfaitement conscient du rôle important joué par les C.I.O. dans la mise en œuvre de sa nouvelle politique.

Enfin, le projet de budget pour 1983 prévoit la création de 220 postes de documentaliste.

M. le président. La parole est à M. Le Coadic.

M. Jean-Pierre Le Coadic. Je souhaite appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le problème des constructions scolaires en Ile-de-France.

Contrairement à une idée communément admise, cette région est déficitaire en ce domaine. Cela est particulièrement vrai dans les départements de la grande couronne, dont fait partie le Val-d'Oise. Ce département connaît, par ailleurs, une croissance démographique assez sensible qui se traduit par un apport de population jeune.

De plus, les retards ont été accumulés depuis des années, puisque les crédits précédemment alloués au département du Val-d'Oise n'ont jamais permis que le financement de la moitié des classes nécessaires. Cela était du reste cohérent avec la politique de fermeture menée par vos prédécesseurs, monsieur le ministre.

Les communes en expansion connaissent donc des difficultés, surtout si l'on tient compte de la baisse des effectifs par classe, conformément au vœu du Gouvernement, qui provoque l'augmentation du nombre de classes par école.

Pour rattraper ce retard, il est indispensable que les crédits soient sans tarder, et ce pendant plusieurs années, considérablement augmentés.

Il me paraît également nécessaire d'appeler votre attention sur le fait qu'il existe une enveloppe « villes nouvelles » dont le montant est beaucoup plus élevé que celui de l'enveloppe « hors villes nouvelles ». En 1982, vingt-sept classes ont été financées grâce aux crédits de la première enveloppe contre trente-deux seulement pour l'ensemble des autres communes de mon département. Or nombre de communes, en raison des Z.A.C. en cours de réalisation, ont les mêmes caractéristiques que les villes nouvelles et les apports de population y sont souvent aussi importants. De plus, ces mêmes communes doivent souvent rénover les vieilles écoles et remplacer les bâtiments préfabriqués. La répartition actuelle me semble donc artificielle et très inégalitaire.

En ce qui concerne le second degré, je vous confirme, monsieur le ministre, que, dans le département du Val-d'Oise, les effectifs se sont très sensiblement accrus : la progression est de 2 600 élèves dans les lycées et de 1 200 dans les collèges. Ainsi, la capacité d'accueil est actuellement insuffisante dans certains collèges de ma circonscription, ce qui est préoccupant.

Au collège Bel-Air de Franconville, par exemple, l'utilisation des locaux, en dépit de leurs mauvais état, est intensive : les enseignements y sont dispensés sans discontinuer du lundi au samedi inclus et la salle des professeurs est transformée en salle de classe ; le groupe scolaire voisin doit abriter certains cours alors que, pour ses propres besoins, eux-mêmes en augmentation, il lui faudrait récupérer ses locaux.

Au collège Georges-Brassens, à Taverny, ce sont les toilettes qui ont été transformées en salle de classe ! Et il est envisagé que des cours aient lieu dans le lycée voisin. Or ce dernier connaît, lui aussi, une augmentation sensible de ses effectifs.

M. Bruno Bourg-Broc. C'est honteux !

M. Jean-Pierre Le Coadic. Dans ce contexte, les indications concernant les crédits de construction et de maintenance du second degré, pour l'Ile-de-France, sont alarmantes, puisque la dotation, qui était de 359,8 millions de francs en 1982, ne serait plus que de 344,7 millions de francs en 1983. Là encore, on peut noter une augmentation de l'enveloppe « villes nouvelles », mais une diminution injustifiée de 23,5 millions de francs de l'enveloppe « hors villes nouvelles ».

Il est vrai qu'une partie des crédits sera redistribuée aux communes sous la forme d'une dotation globale d'équipement. Mais son montant ne permettra à aucune des communes concernées de réaliser les constructions nécessaires. Une telle application de la décentralisation entraînera une diminution du nombre des lycées et des collèges construits en 1983.

Monsieur le ministre, quelles dispositions comptez-vous prendre pour remédier à cette situation et faire en sorte que le retard soit rattrapé dans les meilleurs délais ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, il s'agit là de crédits déconcentrés et la solution aux problèmes de la région Ile-de-France ne peut consister en une recentralisation.

La seule question qui se pose est celle-ci : la région Ile-de-France a-t-elle été plus mal traitée que d'autres ?

Nous avons, dans le cadre de la préparation du projet de budget pour 1983, tenu compte, dans les critères de répartition des crédits, de l'importance du « patrimoine Etat », qui se caractérise bien souvent par des bâtiments anciens et d'un entretien très coûteux. La répartition tient compte du surcoût de la construction en région parisienne qui est estimé à 4 p. 100.

Notre souci a été de répartir les crédits dans la plus grande transparence. Il importe ensuite aux élus d'en vérifier l'équité dans le cadre de la répartition faite au sein de la région elle-même.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur le centre de linguistique appliquée de Besançon, qui fait partie du département de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Franche-Comté.

La situation de ce centre est dramatique. Sa fermeture porterait un préjudice à la région et à l'université, mais surtout porterait un coup terrible à l'enseignement en France du français comme langue étrangère. Or c'est un enseignement qui relève de votre responsabilité, monsieur le ministre.

Quelles mesures comptez-vous donc prendre pour combler le déficit des mois de novembre et de décembre ?

Quelles dispositions envisagez-vous de retenir pour amorcer une solution durable et pour établir un calendrier d'intégration ?

A cet égard, votre réponse à une lettre de notre collègue André Lajoinie ne correspond pas aux besoins et surtout elle n'apporte pas de solution aux problèmes de ces quatorze vacataires du centre de linguistique appliquée dont les noms ont été publiés au *Journal officiel* et qui attendent toujours leur intégration en 1982, alors qu'aucun poste n'a été créé.

Enfin, est-il possible d'accorder à ce centre une subvention qui lui permettrait d'être en équilibre financier ?

Mais, si vous me le permettez, monsieur le ministre, je voudrais élargir ma question : entendez-vous rapidement doter d'un statut l'enseignement du français comme langue étrangère en France ?

Je souhaiterais que vous preniez un engagement ferme pour l'ensemble des centres de linguistique appliquée. Cela correspondrait à l'esprit du rapport Porcher et à la nécessité d'accueillir dans les établissements publics d'enseignement les milliers d'étudiants étrangers qui souhaitent suivre ce type d'études. En effet, la situation actuelle ne peut rester en l'état.

Monsieur le ministre, le groupe communiste attache une importance particulière à la défense de la langue française.

Que la situation actuelle de la langue et de la culture françaises, leur avenir en France et dans le monde soient un sujet de grave préoccupation, c'est l'évidence ! Il s'agit d'une grande question nationale.

La langue et la culture françaises sont un élément du patrimoine vivant de l'humanité. Elles ne peuvent éviter le déclin et s'enrichir que par une volonté politique.

Le groupe communiste souhaiterait donc que les orientations qu'il a proposées soient étudiées et surtout mises en application.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, le Gouvernement attache la plus grande importance à la défense et au développement de la langue française dans le monde. Il se soucie particulièrement de l'enseignement du français en France même, notamment aux étudiants et aux travailleurs étrangers. Nous sommes en train de discuter de ce problème avec les ministères des relations extérieures et du budget, à partir des conclusions d'un groupe de travail présidé par l'inspecteur général Auba.

Nous souhaitons mettre en place un dispositif convenablement structuré mais suffisamment souple pour répondre à la diversité des publics et des besoins.

Notre réflexion s'oriente suivant deux axes : d'une part, l'organisation d'un cursus d'enseignement du français, langue étrangère, débouchant sur deux diplômes nationaux qui sanctionneront les études au niveau élémentaire ou approfondi ; d'autre part, la mise en place d'une filière de formation

ouverte aux enseignants non titulaires et leur permettant soit d'obtenir un poste d'assistant, s'ils font de la recherche, soit un poste de l'enseignement du second degré du niveau de R. E. G. C., d'adjoint d'enseignement ou de certifié, selon le diplôme possédé et la qualification acquise.

Nous sommes tout à fait conscients du problème posé par le centre de Besançon : plusieurs responsables politiques m'en ont déjà saisi. M. le recteur suit également la question de fort près. Le centre de linguistique de Besançon est parmi les premiers à avoir pris l'initiative d'assurer la formation des professeurs enseignant les français comme langue étrangère. Dans ce domaine, il a joué un rôle de pionnier. Cependant, tous les centres sont aujourd'hui en crise. D'abord, parce qu'ils doivent assurer eux-mêmes la rémunération des personnels qu'ils ont recrutés. Ensuite, parce que les prestations contractuelles des sociétés privées, comme des Etats étrangers ou du ministère des relations extérieures, ont fortement diminué ces dernières années. Le centre de Besançon n'est pas le seul atteint : tous les autres le sont également.

Assurément, il importe de prendre des mesures d'ensemble, des mesures d'ordre structurel pour que ces organismes puissent continuer à assumer leur mission de service public. Je viens de l'évoquer en répondant à votre question sur le français, langue étrangère. En ce qui concerne le centre de Besançon, et en attendant cette nécessaire organisation des cursus et des centres, nous avons déjà accordé une subvention exceptionnelle de 700 000 francs à la fin du premier semestre de 1982 pour le centre de linguistique appliquée. En outre, j'envisage d'affecter par priorité, dès cette année 1982, soit avec effet du 1^{er} janvier 1982, au moins un poste d'assistant sinon deux, destiné à permettre la titularisation de vacataires, à valoir sur les six emplois que j'ai prévus d'accorder en 1983.

La liste de personnes à laquelle vous avez fait allusion, monsieur le député, recense les vacataires considérés comme aptes à bénéficier d'une titularisation. Cela ne signifie nullement que ceux-ci doivent être automatiquement titularisés. Parmi les 400 premiers — ceux de 1982, nous parlerons tout à l'heure des 200 de 1983 — j'ai prévu de créer un poste ou si possible deux à Besançon. Ces postes sont une avance, en quelque sorte, sur les six que je me propose d'affecter à ce centre pour 1983, trois postes d'assistant et trois postes d'adjoint d'enseignement. Ces emplois viendront alléger les charges qui pèsent actuellement sur le centre de linguistique appliquée. Un problème demeure pour la fin de l'année civile, c'est-à-dire pour les mois de novembre et de décembre. Je m'emploie activement à le résoudre. Mais il n'est pas aisé, en fin d'année, d'y parvenir.

Je mesure, monsieur le député, ce que représenterait la fermeture de ce centre, et je ne peux pas l'envisager ne fût-ce qu'un instant. Il a rendu et il doit rendre encore de très grands services.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Education nationale ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : 3 463 990 504 francs ;
- « Titre IV : 1 377 037 364 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 2 269 700 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 1 586 859 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 3 160 600 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 1 692 880 000 francs. »

M. Colonna, rapporteur, au nom de la commission des affaires culturelles saisie pour avis, a présenté un amendement n° 10 ainsi rédigé :

« Sur le titre III, réduire les crédits de 2 924 500 francs. »

La parole est à M. Colonna, rapporteur pour avis.

M. Jean-Hugues Colonna, rapporteur pour avis. Par cet amendement, qui propose une réduction de crédits de 2 954 500 francs, la commission a voulu appeler l'attention du Gouvernement sur l'opportunité de créer les conditions favorables à la transformation de trois emplois d'inspecteur général de la jeunesse et des sports en trois emplois d'inspecteur général de l'éducation nationale. Ces emplois ont fait l'objet d'un transfert du ministère du temps libre vers le ministère de l'éducation nationale.

Il faudrait transformer également sept postes d'inspecteur départemental de l'éducation nationale inscrits dans le budget en 1982 mais restés inutilisés à ce jour. Il s'agit de rendre opérationnels ces postes d'inspecteur pour l'inspection pédagogique d'environ 26 000 enseignants.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le rapporteur, vous avez raison, je suis sensible à votre argumentation.

Avoir une inspection générale d'éducation physique et sportive en quelque sorte hybride, c'est-à-dire composée d'un inspecteur général d'éducation nationale, et d'inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports, n'est pas conforme à la logique de l'intégration de l'éducation physique et sportive dans l'éducation nationale, je l'admets. Toutefois, M. le Premier ministre vient de demander que la question soit réexaminée au cours d'une réunion interministérielle qui se tiendra très prochainement. Une solution conforme à ce que vous souhaitez paraît possible puisque son coût budgétaire peut être gagé par des transformations de postes existants mais non utilisables.

En revanche, il serait regrettable que la mise en place de l'inspection pédagogique régionale pour l'éducation physique et sportive soit ralentie à cause d'une réduction des crédits inscrits à ce titre dans le projet de budget.

Compte tenu de ces engagements, je vous demande, monsieur le rapporteur pour avis, de bien vouloir retirer cet amendement, si vous le pouvez. Sinon, j'inviterai l'Assemblée à ne pas l'accepter.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Hugues Colonna, rapporteur pour avis. En fait, chacun le sait bien, cet amendement n'avait pas vraiment pour objet de réduire les crédits du ministère de l'éducation nationale. Il s'agissait tout simplement, je le répète, d'appeler l'attention du Gouvernement sur la mise en place de l'inspection générale de l'éducation physique et sportive.

A cet égard, la réponse du ministre de l'éducation nationale est tout à fait satisfaisante. Néanmoins, il ne m'appartient pas de retirer l'amendement, qui est un amendement de la commission.

Cependant, à titre personnel, j'ajouterai qu'il ne serait pas opportun de priver le ministère, en adoptant cet amendement, de crédits dont il dispose.

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. J'approuve la position de M. le ministre de l'éducation nationale, et je suis d'accord pour que l'amendement soit retiré.

M. le président. Monsieur Hage, le rapporteur pour avis, sensible aux contraintes du règlement, a appelé qu'il ne pouvait retirer un amendement de la commission.

Je mets donc aux voix l'amendement n° 10.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Colonna, rapporteur pour avis, a présenté un amendement, n° 11, ainsi rédigé :

« Sur le titre III, réduire les crédits de 9 millions de francs. »

La parole est à M. Colonna, rapporteur pour avis.

M. Jean-Hugues Colonna, rapporteur pour avis. Comme le précédent, cet amendement a apparemment pour objet de réduire les crédits.

En fait, il s'agit, une nouvelle fois, d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de corriger les conditions particulièrement injustes dans lesquelles sont placés les candidats aux différents concours, concours de professeur adjoint et concours de professeur certifié.

En effet, il y a 700 postes disponibles pour 600 candidats aux concours des professeurs adjoints, et 250 postes pour 2 500 candidats sont offerts aux concours des professeurs certifiés. C'est pourquoi il nous est apparu nécessaire de transformer les 210 postes de professeur adjoint figurant dans le projet de budget en 150 postes de professeur certifié.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le rapporteur, vous avez mis en lumière l'importance des flux résultant des diverses procédures d'intégration dont ont pu bénéficier les professeurs adjoints d'éducation physique et sportive.

Ces flux ont une incidence sur le nombre des postes suscep-

tibles d'être mis au concours de recrutement de 1983 pour les diverses catégories de personnel de l'éducation physique et sportive. Afin de rétablir un meilleur équilibre entre ces concours, le Gouvernement proposera un amendement modifiant le nombre des créations de postes de professeur adjoint. Il s'agit, à coût budgétaire nul, de tenir compte des 94 postes de professeur adjoint libérés du budget du ministère de l'éducation nationale par les 123 intégrations dans le corps des adjoints d'enseignement et de la centaine de postes de professeur adjoint libérés en 1983 sur le budget de l'éducation nationale par le tour extérieur d'accès dans le corps des professeurs certifiés.

Cette modification sera calculée de manière à n'avoir aucune incidence catégorielle. La proposition du Gouvernement va dans le sens souhaité par le rapporteur et les commissions. Il convient évidemment de rétablir les crédits prévus pour la création de l'agrégation d'éducation physique et sportive dès 1983.

Je formule donc le même souhait que pour l'amendement précédent.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances, saisie au fond ?

J'ai omis de la consulter tout à l'heure, mais j'avais cru comprendre votre position, monsieur le rapporteur spécial, à votre attitude !

M. François Mortelette, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, monsieur le président. A mon avis, si elle l'avait étudié, elle l'aurait adopté.

Mais, compte tenu des arguments de M. le ministre de l'éducation, personnellement je voterai contre cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Hugues Colonna, rapporteur pour avis. Le rapporteur pour avis votera aussi contre cet amendement, car il a été tout à fait satisfait de la réponse de M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le président. La parole est à M. Hage, centre l'amendement.

M. Georges Hage. Effectivement, je suis contre cet amendement, après avoir entendu le ministre de l'éducation nationale manifester sa volonté de « rééquilibrage »...

Plusieurs députés socialistes. Rééquilibrage !

M. Georges Hage. ...entre le corps des professeurs adjoints et celui des professeurs certifiés.

M. Georges Hage. Je sais bien que l'on dit rééquilibrage, mais j'ai préféré « rééquilibration ».

Je juge vraiment déplacé que l'on me corrige ainsi. En mainte occasion, je pourrais aussi corriger la syntaxe de certains de mes collègues, que le moindre solécisme irrite, comme disait Molière. Mais je veux bien dire rééquilibrage.

L'amendement qui nous est présenté, même s'il est formel, aurait pour effet d'empêcher la création d'emplois de professeur agrégé d'éducation physique. Cette création a été mal accueillie, je ne l'ignore pas, par certains, dans les milieux de l'éducation physique, car elle semble introduire une sorte de hiérarchisation dans la fonction d'enseignant de l'éducation physique.

Mais on pourrait considérer au contraire que la création d'une agrégation d'éducation physique comble pour cette discipline un retard que je qualifierai d'« historique » par rapport aux autres disciplines universitaires. On ne peut donc que s'en réjouir.

Pour ma part, je suis convaincu que l'éducation physique et sportive peut constituer un ensemble de connaissances, au confluent de toutes les sciences humaines, qui justifie la création d'un concours d'agrégation.

Enfin, pendant longtemps, j'ai entendu ici des sarcasmes à l'égard de cette discipline. On ne croyait pas que c'était une discipline universitaire : elle le devient, et ma satisfaction en est accrue.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Hugues Colonna, rapporteur pour avis. Monsieur Hage, selon une formule utilisée l'autre jour, vous n'êtes pas de « la dernière couvée parlementaire ». (Sourires.)

Vous devez donc savoir qu'il existe des procédures couramment utilisées pour appeler l'attention du Gouvernement. A l'évidence, il ne nous a paru ni désirable ni opportun de supprimer les crédits nécessaires à la création d'examens destinés au recrutement de nouveaux agrégés !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 11.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Colonna, rapporteur pour avis, a présenté un amendement n° 12 ainsi rédigé :

« Sur le titre III, réduire les crédits de 1 500 000 francs. »

La parole est à M. Colonna, rapporteur pour avis.

M. Jean-Hugues Colonna, rapporteur pour avis. Là encore, il s'agit pas vraiment de réduire les crédits de 1 500 000 francs

mais d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'insuffisance des crédits de fonctionnement destinés aux associations sportives, scolaires et universitaires.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le rapporteur pour avis, vous m'avez déjà saisi de ce problème, ainsi que d'autres parlementaires d'ailleurs.

Je vous confirme que le Gouvernement proposera un amendement ayant pour objet d'accroître de trois millions de francs la ligne budgétaire concernée.

Rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien, pour un rappel au règlement.

M. Robert-André Vivien. J'ai été longtemps le « gardien » dans cette assemblée de la recevabilité des amendements au titre de l'article 40 de la Constitution.

Depuis tout à l'heure, je constate que le rapporteur pour avis défend toute une série d'amendements indicatifs. L'intention de leurs auteurs n'est jamais, nous déclare-t-il, de supprimer des crédits !

Je ne crois pas que procéder ainsi soit de bonne méthode. Mieux vaudrait s'inscrire sur l'article ou sur le chapitre ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. André Delahedde. M. Vivien veut toujours présider la séance !

M. le président. Monsieur Vivien, pour ce qui concerne la recevabilité formelle, la commission des finances a été effectivement saisie... Or elle s'est prononcée en faveur de la recevabilité.

M. Robert-André Vivien. La commission des finances juge la recevabilité des amendements au titre de l'article 40 de la Constitution.

Quant à la recevabilité des amendements qui ont un caractère indicatif, il appartient à une délégation du bureau de l'Assemblée de se prononcer.

M. le président. Je transmettrai vos observations au Bureau, monsieur Vivien.

Nous en revenons à la discussion de l'amendement n° 12.

Quel est l'avis de la commission saisie au fond sur cet amendement ?

M. François Mortelette, rapporteur spécial. Mêmes observations que pour l'amendement précédent !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 12.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. M. Gilbert Gantier a présenté un amendement n° 112 ainsi rédigé :

« Sur le titre V, réduire les autorisations de programme de 52 775 000 francs et les crédits de paiement de 63 083 850 francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Mon amendement tend à faire apparaître les crédits de l'enseignement universitaire tels qu'ils risquent d'être, hélas ! et non tels qu'ils sont présentés dans ce projet de budget.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, dans votre réponse, vous m'avez accusé d'avoir prononcé, comme rapporteur spécial, une violente diatribe contre le budget des universités, et de ne pas avoir respecté en quelque sorte la déontologie en usage dans notre assemblée. Pourtant, je me garderai d'évoquer des précédents bien regrettables de la part de M. Chevènement, de M. Fabius ou de M. Rocard, quand ils étaient rapporteurs spéciaux. Pour ce qui vous concerne, en présentant vos rapports sur les comptes spéciaux au Trésor, vous vous êtes toujours gardé de tout excès, je vous en donne acte, monsieur le ministre.

Mais j'aurais un autre exemple à vous citer. Relisant, dans le *Journal officiel*, le compte rendu de la première séance du 18 novembre 1980, je constate que M. Mexandeau, rapporteur pour avis sur le budget des universités, déclarait avoir essayé, dans la seconde partie de son rapport : « de dresser le bilan du septennat ». Notre collègue Gissinger l'interrompait pour lui faire observer : « Cela n'a rien à voir avec le rapport ! » (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Ce qui n'empêchait pas M. Mexandeau, rapporteur pour avis, d'ajouter :

« A l'occasion de mon collègue M. Claude Coulais, j'affirmerai que l'année qui vient de s'écouler a été une année noire pour les universités, avec la dégradation des conditions

de travail... avec surtout, comme je l'ai rappelé dans mon rapport écrit, la mise au pas de l'Université... j'en passe et des meilleures!

M. Guy Ducloné. C'était un bon constat.

M. Raymond Douyère. C'était la vérité!

M. Gilbert Gantier. Mes chers collègues, je me suis bien gardé de tels excès.

J'ai rappelé correctement, car il était de mon devoir de le faire, le vote favorable de la commission des finances sur les crédits des universités.

M. Robert-André Vivien. Très juste.

M. Gilbert Gantier. Je n'ai mis en cause ni le septennat ni le Gouvernement ni vous-même, monsieur le ministre. Mais il est, me semble-t-il, du devoir d'un rapporteur spécial d'exercer un contrôle parlementaire sur les propositions, notamment financières, du Gouvernement.

M. Robert-André Vivien. Très bien!

M. Gilbert Gantier. C'est dans cet esprit que j'ai rappelé, au cours de mon intervention la nuit dernière, quelques-unes des questions ou des observations qui figurent dans mon rapport écrit, à l'égard duquel je n'ai nullement innové.

Monsieur le ministre, vous avez vous-même rappelé tout à l'heure que, sous l'ancienne majorité, nos rapporteurs n'étaient pas non plus toujours indulgents pour des gouvernants pourtant issus de leurs rangs.

Je vous ai demandé, en particulier, sur quel chapitre budgétaire porterait la régulation de 20 milliards de francs qui est expressément annoncée dans le rapport économique et financier annexé au projet de budget. Mon amendement est inspiré par ma certitude qu'il convient de ne pas se leurrer: il y aura bel et bien une régulation budgétaire. Je l'ai calculée par une simple règle de trois en tenant compte d'autorisations de programme en diminution de 12,5 p. 100 et de crédits de paiement amputés de 15 p. 100 selon, je le répète, le rapport économique et financier. Il y a donc lieu, malheureusement, de diminuer des crédits. Alors, gardons-nous de tromper et le Parlement et l'opinion publique. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. François Mortelette, rapporteur spécial. S'agissant, monsieur le président, du rapport sur les universités, c'est M. Gantier qui l'a présenté!

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. le ministre de l'éducation nationale. Puisque c'est un amendement que vous avez déposé à titre personnel, monsieur Gantier, et non point au nom de la commission des finances, je vous répondrai donc personnellement.

Il apparaît que vous préférez supprimer des crédits plutôt que d'espérer qu'ils soient...

M. Gilbert Gantier. Ne me faites pas dire le contraire de ce que j'ai dit!

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Gantier, permettez-moi de parler. J'ai dit: « Il apparaît que », je n'ai pas dit que vous avez dit! *(Sourires.)* Les décisions de régulation liées à la conjoncture économique ont des précédents sous l'ancienne majorité. Je ne vois pas l'intérêt d'amputer ces crédits en retenant l'hypothèse que la conjoncture économique rendra fatale cette régulation.

Vous avez une vision pessimiste des choses. Nous, nous avons l'espoir que le redressement du pays permettra de maintenir l'hypothèse budgétaire et donc de maintenir les crédits qu'aura votés le Parlement. Du reste, une prévision aussi pessimiste n'est pas de nature à maintenir le crédit de l'Etat ou à aider au redressement économique. C'est pourquoi je demande à l'Assemblée de rejeter cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Delehedde.

M. André Delehedde. M. Gantier persiste et signe, et il nous entraîne dans son univers kafkaïen. En effet, après avoir déploré que les crédits soient nettement insuffisants, voilà qu'il veut encore les réduire! Qu'il est difficile de comprendre ce type de raisonnement! Par ailleurs, je ne ferai pas à M. l'adjoint au maire de Paris l'injure de lui rappeler qu'un budget est, du moins à ma connaissance, un document prévisionnel et que, par voie de conséquence, les dépenses qu'il prévoit ne seront pas nécessairement effectuées.

Dans ces conditions, je ne comprends pas très bien quel est son but, ni le sens du procès d'intention qu'il a fait hier et qu'il pourrait aujourd'hui, à moins qu'il n'ait pas bien compris quel était le rôle d'un rapporteur dans cette assemblée.

M. le président. Monsieur Gantier, maintenez-vous cet amendement?

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, permettez-moi d'abord de déplorer quelque peu l'agressivité déplacée de M. Delehedde.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. Oh!

M. Gilbert Gantier. Je n'ai mis pour ma part aucune agressivité dans les interventions que j'ai faites toute à l'heure ou la nuit dernière. J'avais posé des questions à M. le ministre. Ce dernier m'a répondu très raisonnablement: il souhaite que la régulation budgétaire ne soit pas appliquée. Si j'en ai moi-même parlé, c'est pour deux raisons. La première est la publication au *Journal officiel* du 19 octobre dernier d'un arrêté d'annulation de crédits extrêmement importants de M. le ministre chargé du budget pour l'année 1982. La seconde est que cette régulation est annoncée officiellement par le Gouvernement pour 1983.

Cela dit, je donne acte à M. le ministre de l'éducation nationale des propos optimistes qu'il a tenus. Je me joins très volontiers à lui dans cette espérance et, dans cet esprit, je retire mon amendement.

M. Guy Ducloné. Il faut le faire!

M. Robert-André Vivien. Cela mérite des applaudissements!

M. le président. L'amendement n° 112 est retiré.

Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V. *(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)*

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. M. Gilbert Gantier a présenté un amendement n° 113 ainsi rédigé:

« Sur le titre VI, réduire les autorisations de programme de 128 225 000 francs et les crédits de paiement de 153 495 000 francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. S'agissant d'un amendement parallèle au précédent, qui appelle les mêmes explications et qui connaîtra le même sort, je le retire également dans un esprit de conciliation, qui est aussi, je le sais, celui de M. le ministre de l'éducation nationale.

M. André Delehedde. Et cette fois-ci, dans un esprit de logique!

M. le président. L'amendement n° 113 est retiré.

Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI. *(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)*

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Après l'article 72.

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements n° 99 et 13 tendant à insérer des articles additionnels après l'article 72.

L'amendement n° 99, présenté par le Gouvernement, est ainsi rédigé:

« Après l'article 72, insérer le nouvel article suivant:

« I. — Les emplois d'assistant et une partie des emplois d'adjoint d'enseignement créés par la loi de finances pour 1983 peuvent être réservés à la nomination de vacataires ou d'autres personnels chargés à titre temporaire sans occuper d'emplois budgétaires, de fonctions d'enseignement dans des établissements d'enseignement supérieur à caractère scientifique et culturel.

« Les candidats aux emplois d'assistants doivent:

« 1° Justifier d'un diplôme sanctionnant l'accomplissement d'une année d'étude en troisième cycle ou d'un titre jugé équivalent dans les conditions fixées à l'article 8 de l'arrêté du 14 avril 1974 relatif au doctorat de troisième cycle ou être docteurs d'Etat;

« 2° Avoir exercé leurs fonctions pendant au moins quatre années à compter du 1^{er} octobre 1978;

« 3° N'avoir exercé aucune autre activité professionnelle principale pendant ces quatre années;

« 4° Avoir assuré au moins 350 heures de cours ou travaux dirigés, ou 700 heures de travaux pratiques entre le 1^{er} octobre 1978 et le 1^{er} octobre 1982, sans que le nombre d'heures assuré chaque année puisse être inférieur à 75 heures de cours ou travaux dirigés, ou 150 heures de travaux pratiques.

« Les nominations en qualité d'assistant des personnels mentionnés ci-dessus sont prononcées par le recteur-chancelier après avis d'une commission de huit membres comportant quatre professeurs, deux maîtres-assistants et deux assistants. Le président, qui doit être professeur et les autres membres de la commission sont désignés par la commission de spécialité et d'établissement compétente de l'établissement affectataire de l'emploi.

« Lorsque le recteur-chancelier n'a pas procédé à une nomination sur l'un des emplois à pourvoir dans les conditions fixées ci-dessus, le ministre de l'éducation nationale peut lui demander un nouvel examen du dossier.

« II. — Les candidats aux emplois d'adjoint d'enseignement doivent :

« 1^o Justifier d'une licence d'enseignement ou d'un titre jugé équivalent dans les conditions fixées par la réglementation qui leur est applicable ;

« 2^o Avoir exercé leurs fonctions pendant au moins quatre années à compter du 1^{er} octobre 1978 ;

« 3^o N'avoir exercé aucune autre activité professionnelle principale pendant ces quatre années ;

« 4^o Avoir assuré au moins 350 heures de cours ou travaux dirigés, ou 700 heures de travaux pratiques entre le 1^{er} octobre 1978 et le 1^{er} octobre 1982, sans que le nombre d'heures assuré chaque année puisse être inférieur à 75 heures de cours ou travaux dirigés, ou 150 heures de travaux pratiques.

« Les nominations en qualité d'adjoint d'enseignement sont prononcées conformément à la réglementation qui leur est applicable. La proposition du recteur est formulée après avis de la commission prévue par le présent article pour le choix des assistants. »

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Cet amendement a pour objet de permettre la poursuite de la politique de titularisation des vacataires qui a été amorcée dans le budget de 1982. Cette année, 400 vacataires ont été intégrés, quelques nominations devant encore être prononcées par les recteurs. Il reste environ 550 vacataires qui remplissent les conditions nécessaires pour être nommés. En leur faveur, le projet de budget prévoit la création de 200 emplois, 100 emplois d'assistant non agrégé et 100 d'adjoint d'enseignement. Ces personnels exerceront des fonctions d'enseignement à titre temporaire dans les établissements d'enseignement supérieur. Il convient que les conditions soient définies, les effectifs déterminés. Cette disposition témoigne de la continuité d'une politique que le Gouvernement a engagée, soucieux qu'il était d'apporter une solution à la fois scientifique, rigoureuse et humainement favorable aux problèmes auxquels étaient confrontés des enseignants qui avaient apporté leur concours à la vie des établissements d'enseignement supérieur.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Mortelette, rapporteur spécial. La commission n'a pas été saisie de cet amendement, mais je pense qu'elle l'aurait adopté.

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. George Hage. Monsieur le ministre, je reprendrai quelques observations. Quant au fond, nous retrouvons si je ne m'abuse un débat que nous avons eu l'année dernière sur l'amendement de notre collègue M. Santrot. Cet amendement du Gouvernement, d'une page et demie, qui ne nous a été distribué qu'à dix-sept heures. Indigeste, à première vue, il faut un certain temps pour le décrypter.

Il apparaît d'abord que le champ d'application en est limité à l'exercice budgétaire de 1983 : aucun calendrier précis de titularisation des vacataires n'est donc prévu.

J'ajouterai encore quelques remarques, les mêmes que l'année dernière, et qui nous avaient alors inspiré trois sous-amendements.

La qualification qu'ont acquise les personnels vacataires peut, dans certains cas, permettre leur intégration dans des postes plus élevés.

Certains vacataires qui vivent avec 1 600 ou 1 800 francs par mois ont effectué d'autres travaux pour boucler leur fin de mois. Ils risquent donc de se heurter à un refus d'intégration.

En outre, des commissions sont maintenues au niveau régional, ce qui continuera de donner lieu à certains blocages. C'est pourquoi nous avons proposé la constitution d'une commission nationale.

Enfin, le dernier point qui nous préoccupe concerne la nomination des adjoints d'enseignement. Il ne nous paraît pas orthodoxe que la commission qui donne des avis pour l'intégration de ces universitaires dans le second degré ne soit composée que d'universitaires.

Comment est-il possible, monsieur le ministre, de procéder de la sorte au risque, peut-être, de mettre en cause les règles qui régissent le secondaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, vous avez en effet repris certains des points que vous aviez abordés lors de la discussion que nous avons eue à ce sujet l'an dernier.

Je souligne que le Gouvernement a tenu son engagement. D'ailleurs, j'ai eu à faire face à deux ou trois contestations qui m'ont conduit à user de mes prérogatives pour éviter que l'on ne procède à des éliminations qui ne seraient pas inspirées par des considérations d'ordre technique.

En ce qui concerne les adjoints d'enseignement, j'indique qu'il s'agit principalement de vacataires qui enseignent dans les centres de linguistiques, quand ces centres existent, ou qui apportent leur concours dans les universités pour aider à l'enseignement du français à des étudiants étrangers.

On ne peut pas penser qu'ils doivent être écartés, ni d'ailleurs qu'ils doivent immédiatement devenir assistants. Cela ne serait pas compris par l'ensemble des universitaires. Ce qui est proposé correspond à leur capacité. Eux-mêmes le comprennent parfaitement. Pour ce qui est du calendrier et d'un plan pluriannuel d'intégration, je rappelle que ce plan existe de facto et se déroule déjà pour la deuxième année.

M. Robert-André Vivien. C'est le plus beau cavalier budgétaire que j'ai vu depuis longtemps !

M. le président. La parole est à M. René Haby.

M. René Haby. Vous nous permettrez, monsieur le ministre, de regretter les conditions dans lesquelles cet amendement a été déposé car il aurait mérité un examen plus approfondi. Effectivement, comme l'a dit mon collègue Robert-André Vivien, voilà un bel exemple de cavalier budgétaire, mais affecté à la cavalerie lourde !

Les groupes du R. P. R. et de l'U. D. F. ont pris acte de vos positions sur une certain nombre de problèmes. Dans certains cas, ils vous ont même approuvé. Il en a été ainsi lorsque vous nous avez dit que le service public devait passer avant les intérêts particuliers, catégoriels, ou que le sentiment de l'unité nationale devait l'emporter, dans la définition et la conception des programmes, sur des disparités régionales excessives qui pourraient mettre en danger ce sentiment. Nous prenons acte de ces affirmations conformes à ce que nous souhaitons nous-mêmes.

En revanche, vous positions assez particulières sur le problème de l'enseignement privé, qui ont donné lieu à une discussion un peu pénible, ne peuvent pas recevoir notre approbation. Ne jouez pas sur les mots, monsieur le ministre : entre consultation et concertation, il y a plus qu'une nuance. Ceux de nos collègues qui se sont exprimés sur cette question auraient souhaité que vous teniez compte de leurs opinions, qui ne sont probablement pas les vôtres, lors de l'élaboration des solutions, et non pas que des solutions soient proposées par des groupes de travail au sein desquels les arguments contradictoires ne pourront être entendus. Les décisions seront présentées comme étant fruit de négociations alors qu'elles auront été précédemment arrêtées.

Par ailleurs, il me semble quelque peu excessif de prétendre que, de toute façon, la rentrée de 1983 apportera des éléments nouveaux alors que nous ne savons pas du tout quels pourront être ces éléments. On a beaucoup discuté ce matin sur le point de savoir si les crédits seraient en augmentation de 14, de 15 ou de 19 p. 100. Mais s'est là une dispute mineure. L'essentiel, et vous le savez, monsieur le ministre, c'est que les deux groupes de l'opposition ne voteront pas votre projet de budget, non pas à cause de ses caractéristiques propres — bien qu'on puisse toujours trouver à redire sur une projet de budget — mais parce qu'il s'intègre dans une politique d'ensemble, et, en particulier dans une politique budgétaire, qui ne peut pas recueillir leur approbation.

L'importance du déficit que l'on s'est employé à masquer par des artifices divers et plus ou moins efficaces...

M. Georges Hage. Mais non !

M. René Haby. ... est, pour nous, la source de graves préoccupations. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 99.

M. Robert-André Vivien. Les groupes U. D. F. et R. P. R. ne prennent pas part au vote.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. M. Colonna, rapporteur pour avis, a présenté un amendement, n° 13, ainsi rédigé :

« Après l'article 72, insérer le nouvel article suivant :

« Le Gouvernement déposera, avant le 1^{er} juin 1983, sur le bureau des Assemblées, un rapport sur la mise en œuvre du programme pluriannuel d'intégration des professeurs-adjoints d'éducation physique et sportive dans les corps de professeurs certifiés et de professeurs d'enseignement général de collège. Ce rapport devra dégager, notamment, les conditions financières de mise en œuvre du programme précité. »

La parole est à M. Colonna, rapporteur pour avis.

M. Jean-Hugues Colonna, rapporteur pour avis. Cet amendement tend à insérer, après l'article 72, un article additionnel, dont le texte est suffisamment clair pour qu'il ne soit pas nécessaire de donner des explications supplémentaires.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le rapporteur pour avis, vous aviez vous-même, comme d'autres représentants de la majorité, appelé depuis longtemps déjà notre attention sur ce problème.

A la suite du dernier débat budgétaire, M. le Premier ministre m'avait demandé d'engager avec l'organisation syndicale concernée une première négociation sur le problème des professeurs adjoints d'éducation physique et sportive.

A l'issue de cette étape, une proposition de plan d'intégration avait été soumise au Premier ministre. Cependant, en raison de la conjoncture budgétaire, aucune mesure d'application n'a pu être prise dans le cadre du projet de loi de finances pour 1983.

Toutefois, le Gouvernement est en mesure de confirmer l'examen de ce dossier au cours du premier semestre 1983, à l'échelon interministériel. Après étude de l'ensemble du problème de l'intégration des professeurs adjoints, des mesures pourront être prévues dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 1984. Je pense que le Gouvernement répond ainsi au vœu exprimé dans l'amendement qui nous est soumis.

J'ajoute que cette procédure sera plus opérationnelle que le dépôt d'un rapport avant le 1^{er} juin 1983, puisque j'ai pris au nom du Gouvernement les engagements que je vous ai dits, et que des mesures seront proposées dans le projet de loi de finances pour 1984.

Il m'apparaît donc, — je le dis avec beaucoup de conviction — que les intérêts des catégories concernées sont mieux assurés par l'engagement que je viens de prendre au nom du Gouvernement que par l'invitation à déposer un rapport. Celui-ci aurait certes eu son importance, mais il n'aurait apporté aucune garantie quant aux conséquences financières pour 1984.

Je vous demande, compte tenu de cet engagement que je suis autorisé à prendre au nom du Gouvernement, de bien vouloir retirer cet amendement.

M. Robert-André Vivien. Cet amendement est le troisième lancier du Bengale ! C'est un vrai cavalier !

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. M. le ministre vient de tenir des propos raisonnables. Nous étions en effet frappés par le fait que cet amendement n° 13 constitue pratiquement une injonction donnée au Gouvernement. Il est donc contraire au règlement.

Par ailleurs, il est un cavalier budgétaire car une telle disposition n'a pas sa place dans une loi de finances.

Les deux groupes de l'opposition — Union pour la démocratie française et rassemblement pour la République — sont donc défavorables à cet amendement.

M. Georges Labazée. Vous le direz aux professeurs d'éducation physique !

M. le président. La parole est à M. Colonna, rapporteur pour avis.

M. Jean-Hugues Colonna, rapporteur pour avis. Il y aurait eu injonction au Gouvernement si le texte de l'amendement avait comporté le terme de « projet » — qui implique l'idée d'une initiative législative — et non celui de « rapport ». Je ne crois donc pas, en me référant à l'article 39 de la Constitution, qu'il y ait une injonction au Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Mortelette, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Personnellement, j'en aurais accepté l'esprit. Toutefois, la déclaration de M. le ministre me permet d'indiquer qu'il serait heureux que cet amendement ne soit pas voté. Je connais en effet suffisamment la prudence du Gouvernement en matière d'engagement pour 1984 pour ne pas attacher l'intérêt qu'elles méritent aux paroles qui viennent d'être prononcées, car elles vont dans le sens de ce que nous souhaitons.

M. le président. La parole est à M. Delehedde.

M. André Delehedde. Au nom du groupe socialiste, je tiens à préciser que nous préférons à un rapport — qui aurait certes prévu les modalités de l'intégration des professeurs adjoints d'éducation physique dans le corps des professeurs certifiés et des professeurs d'enseignement général des collèges — que le Gouvernement prévoie d'inscrire des dispositions dans la loi de finances pour 1984.

C'est la raison pour laquelle nous ne continuerons pas à soutenir l'amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Hugues Colonna, rapporteur pour avis. Je n'ai pas le pouvoir, en ma qualité de rapporteur pour avis, de retirer cet amendement, mais, à titre personnel et compte tenu de la nature des engagements pris par M. le ministre de l'éducation nationale, je me rallierai à la position du Gouvernement. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 13.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Fonction publique et réformes administratives :

— Services du Premier ministre : Fonction publique :

Annexe n° 31. — M. Raymond Douyère, rapporteur spécial ; avis n° 1169, tome V, de M. Georges Labazée, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Départements et territoires d'outre-mer :

Annexe n° 13. — M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 1170, tome VI, de M. Maurice Dousset, au nom de la commission de production et des échanges ; avis n° 1166, tome XI (départements et territoires d'outre-mer : régime social), de M. Marcel Garrouste, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1169, tome VI (départements d'outre-mer), de M. Pierre Bourguignon, et tome VII (territoires d'outre-mer), de M. René Ronquet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Discussion, en deuxième et nouvelle lecture, du projet de loi n° 1174, portant adaptation de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyanne, à la Martinique et à la Réunion (rapport n° 1200 de M. Michel Suchod, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.